

# CEMO

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

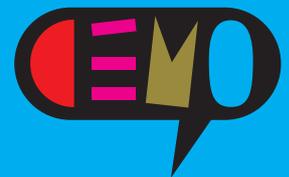


### CEMO Asbl

Rue de Parme 86- 1060 Bruxelles

T. 02 533 05 60- F. 02 533 05 69

[cemo@cemoasbl.be](mailto:cemo@cemoasbl.be) - [www.cemoasbl.be](http://www.cemoasbl.be)





Chères lectrices,  
Chers lecteurs,

L'année 2019 était celle de l'entrée en application des nouveaux arrêtés liés au DÉCRET DU 18 JANVIER 2018 PORTANT SUR LE CODE DE LA PRÉVENTION, DE L'AIDE À LA JEUNESSE ET DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE. Beaucoup de changements concernant les services du secteur de l'Aide à la jeunesse et nos pratiques professionnelles sont donc entrés concrètement en vigueur.

2019 était une année particulièrement importante pour notre service car nous avons changé de catégorie, passant d'un service AMO de catégorie 2 à un service AMO de catégorie 3. Cela se traduit par une augmentation du cadre du personnel (un membre de personnel au niveau Master et un membre de personnel socio-psycho-éducatif en plus) et des moyens de fonctionnement supplémentaires.

2019 était aussi l'année où nous avons finalisé notre Diagnostic Social qui devra être déposé en février 2020 auprès du Chargé de Prévention de l'Aide à la Jeunesse de Bruxelles.

Comme chaque année, l'équipe du CEMO a pu relever un certain nombre de défis, parfois une « toute petite » victoire avec un jeune que nous avons réussi à aider, parfois un « simple » conseil qui a pu aider un parent dans un choix difficile, mais parfois aussi un important travail d'accompagnement dans une situation extrêmement difficile ou une prise de position et un engagement pour la défense des droits et la lutte contre l'inacceptable, contre l'injustice.

Mais notre travail comporte aussi son lot de désillusions, de déceptions, d'échecs. Les difficultés que rencontrent les jeunes et les familles sont complexes, les services sont saturés, les champs d'action des uns et des autres semblent se resserrer et le « champ des possibles » suit cette même tendance.

Cette réalité engrange une tendance à une forme d'opposition entre les secteurs et les services là où il devrait y avoir plus de collaboration et de co-construction d'une aide et d'un accompagnement plus adéquat des personnes qui sollicitent notre aide.

Au CEMO, nous poursuivons cet objectif de tout faire pour aider au mieux un jeune ou une famille, de questionner certaines pratiques, d'interpeller, de nous mobiliser plus largement. Cette remise en question passe aussi par nos propres pratiques.

Nous espérons qu'au travers de ce rapport d'activités, vous en apprendrez plus sur nos actions et nos défis mais aussi sur nos valeurs, nos priorités et nos questionnements. Comme nous l'avons initié l'année dernière, nous avons fait le choix d'un rapport d'activités plus concis et davantage centré sur ce qui nous semble essentiel. Nous mettons l'accent sur certaines informations et certaines données chiffrées qui rendent compte rapidement de notre réalité, de nos actions.

Cependant, si vous souhaitez en savoir un peu plus sur nos activités, nous vous invitons à consulter notre site internet ou encore à nous contacter ou à nous rendre visite dans nos locaux.

Olivier Gatti, Directeur<sup>1</sup>

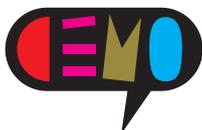
---

<sup>1</sup> [www.cemoasbl.be](http://www.cemoasbl.be)



# TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	3
1. LE CEMO.....	6
LE CEMO EN QUELQUES CHIFFRES.....	10
2. LE SERVICE JEUNESSE CPAS.....	12
3. AIDE INDIVIDUELLE.....	16
4. LES ACTIONS COLLECTIVES ET COMMUNAUTAIRES.....	26
4.1 AMORCE.....	27
4.2 ATELIERS PARENTS.....	28
4.3 CONTRAT DE QUARTIER.....	30
4.4 DIAGNOSTIC SOCIAL DES AMO.....	34
4.5 HORS LES MURS.....	36
4.6 KOT AUTONOME PROVISoire - KAP.....	38
LE KAP EN QUELQUES CHIFFRES.....	40
4.7 LA RENTREE... FAUT Y PENSER.....	41
4.8 FETE DE LA PLACE BETHLEEM.....	42
4.9 RECHERCHE ACTION AUTONOMIE DES JEUNES.....	44
4.10 PARCOURS DES LUMIERES.....	45
5. TRAVAIL EN RESEAU.....	46
PERSPECTIVES ET CONCLUSIONS.....	51
GLOSSAIRE.....	52



# 1. LE CEMO

## MAIS C'EST QUOI AU JUSTE, LE CEMO ?

Le CEMO, c'est une AMO ; un service d'Actions en Milieu Ouvert agréé par l'Aide à la Jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est le nouveau décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse qui en définit le cadre légal.

L'aide apportée par les AMO tend à permettre au jeune de se développer dans des conditions d'égalité de chances en vue de son accession à une vie conforme à la dignité humaine.

L'objectif d'une AMO est d'aider les jeunes dans leur milieu de vie (famille, école...) à s'épanouir dans leur vie de tous les jours en leur apportant une aide individuelle, en soutenant leurs projets et en les aidant à résoudre leurs difficultés (familiales, scolaires, administratives, juridiques...).

## LE CEMO EST EGALEMENT LE SERVICE JEUNESSE DU CPAS DE SAINT-GILLES.

Un Centre Public d'Action Sociale est régi par la Loi organique des CPAS du 8 juillet 1976. Celle-ci précise notamment que : « Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine » et ainsi d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité. Le CPAS peut assurer une aide palliative, curative ou encore préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique.

Le CEMO a été créé en 1978 par le CPAS de Saint-Gilles.

## LE CEMO, C'EST UNE EQUIPE HYPERMOTIVEE !

Le CEMO, c'est une équipe pluridisciplinaire composée d'éducateurs, d'assistants en psychologie et de psychologues cliniciens assumant ses missions autour d'un accompagnement individuel, de projets collectifs ponctuels basés sur l'analyse des besoins spécifiques et d'actions communautaires.

L'équipe représente une force, un soutien et un espace de communication sur les différentes situations et questions que nous rencontrons.

En 2019, notre équipe se composait de 15 personnes (13 ETP) avec pour particularité que certaines d'entre elles sont engagées par le CPAS et représentent le Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles, et

d'autres sont engagées par l'asbl CEMO dans le cadre de l'AMO. Ensemble, nous formons une seule et même équipe et bien que certaines missions soient propres à l'un ou l'autre « secteur », nous avons fait le choix de travailler ensemble autour de nombreuses missions communes.

En 2019, l'équipe était constituée comme suit :

Olivier GATTI est directeur de l'AMO, 0,5 ETP et est responsable du Service Jeunesse du CPAS, 0,5 ETP.

Amal FAWZI est psychologue au Service Jeunesse du CPAS, 1 ETP.

Amina MAALLAM est assistante administrative au Service Jeunesse du CPAS, 1 ETP.

Ana Clara RODRIGUES FARIA, 1 ETP, était engagée au CEMO dans le cadre d'une convention premier emploi (Rosetta) pour une durée d'un an. Elle a terminé son contrat en août 2019.

C'est Hatie RUSTEM qui lui a succédé au 1er septembre. Elle assure essentiellement la mission d'accueil au sein du service, ainsi qu'une mission de renfort pour les actions HLM (voir plus loin).

Céline PENNEMAN est assistante en psychologie au Service Jeunesse du CPAS, 1 ETP.

Céline a bénéficié d'un écartement prophylactique dans le cadre de sa grossesse. Elle avait été remplacée par Coralie GERARD dont le contrat de remplacement s'est terminé.

Gaëtan MASSON est éducateur au CEMO. Il s'investit principalement pour le projet KAP, 1 ETP.

Julie MEGANCK est éducatrice au CEMO, 1 ETP. Elle a été engagée dans le cadre du projet KAP, poste subsidié grâce au soutien du Ministre de l'Aide à la jeunesse à notre projet KAP. Julie a pu intégrer le cadre du personnel de l'AMO depuis notre passage en catégorie 3.

Marie-Aline HACKEN est psychologue au Service Jeunesse du CPAS, 1 ETP.

Marie FERDINAND est psychologue au CEMO, 1 ETP.

Marie a bénéficié d'un écartement prophylactique dans le cadre de sa grossesse. Elle a été remplacée par Anabelle BAUDOUX.

Meriem SAFSAF est assistante en psychologie au Service Jeunesse du CPAS, 1 ETP.

Meriem a bénéficié d'un écartement prophylactique dans le cadre de sa grossesse. Elle a été remplacée par Morgane UGEUX.

Mikel MILAZZO est assistant social au CEMO, 1 ETP. Mikel est engagé via une convention ACS.

Il travaille essentiellement sur le projet HLM.

Paloma CASTRO est psychologue au Service Jeunesse du CPAS, 1 ETP.

Paulina HERNANDEZ est éducatrice au CEMO, 1 ETP. Elle a bénéficié d'un écartement prophylactique dans le cadre de sa grossesse. Elle a été remplacée par Violette JACOBS.

Sébastien GODART est éducateur au CEMO et plus particulièrement chargé du projet KAP, 1 ETP.

Tania VITERI SAENZ est assistante administrative et chargée de communication, 0,5 ETP.

## STAGIAIRES

Le CEMO accueille régulièrement des étudiant.e.s en formation. Il y a un enjeu important autour de la construction des compétences professionnelles de ceux-ci, qui seront les futurs acteurs de nos secteurs. Psychologues, anthropologues, assistants sociaux, éducateurs, étudiants en secondaires, ... Les profils et formations que nous encadrons sont très diverses. La durée et le contenu du stage sont aussi variables en fonction des besoins spécifiques de chaque formation. En 2019, quatre stagiaires ont été accueillies au sein de notre service.

Léonie, étudiante de sixième secondaire - stage d'une semaine.

Clara, étudiante de sixième secondaire - stage d'une semaine.

Claudia, stagiaire 3ème Assistante sociale du 11 novembre 2019 au 14 février 2020.

Nora, stagiaire assistante psychologue, stage d'observation de quatre heures.

## L'ASSEMBLEE GENERALE & LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2019, la composition de notre AG et de notre CA a changé. En voici la composition :

Claire KAGAN, Présidente

Myriem AMRANI, Administratrice

Cécile CHENEVIÈRE, Administratrice

Olivier KOEUNE, Membre AG

Francis de LAVELEYE, Membre AG

Marie-Jo MARTIN GARCIA, Membre AG

Yasmina NEKHOUL, Administratrice

## COTE CPAS DE SAINT-GILLES

En ce qui concerne le CPAS de Saint-Gilles, la Présidente est Myriem AMRANI qui succède à Jean SPINETTE suite aux dernières élections communales et le Secrétaire est Mathieu ROPER.

Différents organes assurent également le fonctionnement et la gestion du CPAS comme le Conseil de l'Action Sociale ou le Bureau Permanent. Pour plus de renseignements concernant le CPAS de Saint-Gilles, n'hésitez pas à consulter le site internet du CPAS : [www.cpas1060.be](http://www.cpas1060.be)

## LES TEMPS FORTS DE L'EQUIPE TOUT AU LONG DE L'ANNEE :

### LA REUNION D'EQUIPE

Toute l'équipe se réunit une fois par semaine, les jeudis matins, pour la réunion d'équipe hebdomadaire. Nous alternons d'une semaine à l'autre : une semaine sur deux, nous débutons la réunion par les nouvelles demandes, ainsi que l'évocation de l'une ou l'autre situation individuelle qui pose question. La deuxième partie de réunion reprend le contenu plus organisationnel et institutionnel. Nous terminons la réunion à midi et de 12h à 13h, les membres de l'équipe peuvent prendre ce temps pour aborder un projet plus en profondeur (équipe AMOrce, équipe CPAS...) en plus petits groupes. La semaine suivante, les deux parties sont inversées pour se garantir des moments de discussion et de réflexion autour de nos suivis individuels.

Nous recevons aussi occasionnellement un invité, intervenant ou service, soit à notre demande ou à celle de la personne accueillie. Cette rencontre a pour objectif une présentation mutuelle de nos services afin de développer une meilleure collaboration et étendre ainsi notre réseau de partenaires ou d'approfondir notre connaissance sur une thématique en particulier.

### SUPERVISION

Nous bénéficions d'une supervision d'équipe à raison d'une réunion tous les deux mois avec Isabelle Dubois via le service RTA, service de formation agréé dans le secteur de l'aide à la jeunesse. C'est l'occasion pour l'équipe d'avoir un espace pour aborder tant des situations

individuelles que des projets et des actions en cours. Nous avons également réalisé tout un travail autour de notre projet éducatif que nous devons actualiser. La réalisation de notre diagnostic social a également fait partie du travail de supervision.

Parallèlement à ces moments de réunion, nous sommes partis en mise au vert pendant deux jours pour pouvoir travailler certains points. Chaque année, l'équipe du CEMO se réunit également pour une ou plusieurs matinées pédagogiques. Celles-ci sont l'occasion de prendre un peu de hauteur par rapport à notre pratique professionnelle quotidienne et d'en faire l'analyse et la critique. L'objectif étant de faire évoluer celle-ci ; d'améliorer certaines procédures, d'approfondir certaines thématiques, d'identifier des problématiques émergentes, etc.

En 2019, nous sommes partis dans la région de Houyet du 3 au 5 avril 2019. Cela nous a permis d'aborder un ensemble de points liés à notre fonctionnement, tant au niveau de nos actions que de notre organisation en vue de faire évoluer ceux-ci, de les questionner. Nous avons comme chaque année également tenu notre conseil pédagogique. Cela a été un moment convivial et de cohésion d'équipe.



Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter notre site · [www.cemoasbl.be](http://www.cemoasbl.be)  
et rejoignez-nous sur notre page Facebook · [www.facebook.com/](http://www.facebook.com/)



projet de loi pour garantir le droit à l'éducation  
pour tous les jeunes  
le Centre d'Accompagnement pour  
le Futur  
à Valenciennes  
pour favoriser l'insertion, offrir un place  
de travail et un projet global d'insertion  
25 ans d'attachement à la création de la

The bulletin board features two large 'EMP' logos in speech bubbles. Below them are several smaller notices and logos, including one for 'ST COLLES' and another with 'aj'.

Apprentissage par 11 200 € et 11 200 € pour l'accompagnement  
de l'apprentissage et de l'insertion professionnelle  
Faciliter le recrutement des jeunes, améliorer les conditions  
de travail et de formation  
Le Centre d'Accompagnement pour le Futur  
à Valenciennes  
pour favoriser l'insertion, offrir un place  
de travail et un projet global d'insertion  
25 ans d'attachement à la création de la



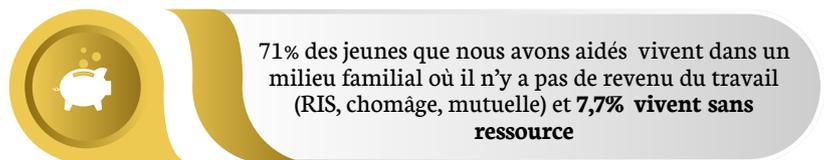
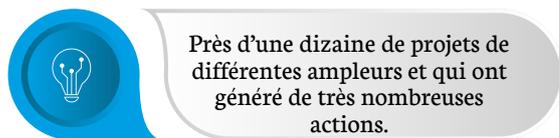
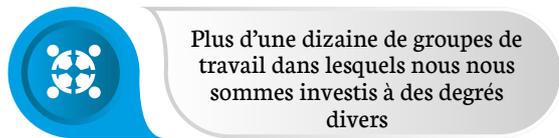


## EN QUELQUES CHIFFRES



47% vivent dans une famille mono-parentale «mère»

35% avec le couple parental





## 2. LE SERVICE JEUNESSE CPAS

LE SERVICE JEUNESSE DU CPAS DE SAINT-GILLES, C'EST 6,5 TRAVAILLEURS PSYCHOSOCIAUX ET ADMINISTRATIFS. EN 2019, C'EST 1058 JEUNES QUI ONT BÉNÉFICIE D'UNE AIDE SOCIALE, SOIT 589 FAMILLES.

LE CEMO, C'EST UN PARTENARIAT INTÈGRE ENTRE LE CPAS ET L'AMO

Le personnel CPAS de l'équipe du CEMO constitue le Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles qui travaille en « partenariat intégré » avec l'équipe AMO. De nombreuses missions sont transversales et portées par l'ensemble de l'équipe sans distinction, mais certaines d'entre elles relèvent parfois de l'un et pas de l'autre. Le CEMO est ainsi composé de l'équipe du Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles, de l'équipe de l'AMO et de quelques personnes pouvant être engagées via un subsidiaire particulier, souvent suite à un appel à projet ou à une action spécifique portée par le service.

La gestion des aides sociales au bénéfice des enfants saint-gillois est uniquement assurée par le personnel CPAS du CEMO. Cette « porte d'entrée » vers notre service constitue un réel canal d'accès qui peut déboucher vers une offre de service plus large et la mise en place éventuelle d'un accompagnement psycho-social plus global.

LE CPAS DE SAINT-GILLES A CRÉÉ LE CEMO EN 1978 : UNE LOGIQUE D'INTERVENTION VISIONNAIRE ET

ENGAGÉE AVANT LE DÉCRET INSTITUANT L'AIDE À LA JEUNESSE DE 1991 ET AVANT LA CRÉATION DES SERVICES AMO !

Cette particularité montre bien l'intérêt de cette complémentarité entre aide générale et aide spécialisée. Bien que certaines spécificités existent et que la mise en œuvre de l'aide dans des cadres différents peut parfois être complexe, cela permet une aide globale et complémentaire au bénéfice des jeunes et des familles en difficulté. Cela nous « oblige » également à être créatif et souple dans nos accompagnements, mais aussi à questionner les pratiques et à les faire évoluer, tant du côté CPAS que de celui de l'AMO.

UNE MISE EN COMMUN DE MOYENS POUR UNE OFFRE DE SERVICE LA PLUS GLOBALE ET LA PLUS COMPLÈTE DESTINÉE AUX JEUNES ET AUX FAMILLES.

Les demandes d'aides sociales que nous traitons concernent tant les frais scolaires que tout ce qui a trait aux activités extra-scolaires, inscriptions à des clubs sportifs, stages de vacances,... Nous accueillons depuis 2010 toutes les demandes d'aide pour les enfants saint-gillois. Ces demandes ne proviennent pas uniquement de personnes émargeant du CPAS, mais les personnes ayant d'autres sources de revenus (chômage, salaire inférieur au RIS,...) peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une aide de la part du CPAS de Saint-Gilles. C'est le cas également des personnes en situation

de séjour illégal pour lesquelles les aides au bénéfice des enfants sont octroyées par le CPAS. De ce fait, les demandes se font plus nombreuses notamment en raison de la situation socio-économique de notre public qui est de plus en plus précaire.

A titre d'exemple, il est d'ailleurs important de souligner qu'en ce qui concerne l'aide apportée aux personnes les plus démunies, le CPAS et l'AMO s'unissent de façon tout à fait complémentaire en développant des aides sociales individuelles au bénéfice des jeunes, un soutien et un accompagnement individuel dans les difficultés et dans les démarches à entreprendre. Il est également mis en place des actions collectives et communautaires, comme les « Ateliers Parents » ou encore les actions de sensibilisation développées dans le cadre du GAPPI (Groupe d'Action et de Prévention pour la lutte contre la Précarité Infantile).

UNE ARTICULATION ENTRE AIDE SOCIALE GÉNÉRALE ET AIDE SPÉCIALISÉE

Durant cette année 2019, nous confirmons le constat que nous éprouvons des difficultés à faire face à l'ampleur des demandes et bien que nous fassions notre maximum pour apporter une aide et un accompagnement aux familles qui nous en font la demande, nous sommes bien obligés de reconnaître qu'il est difficile d'y répondre adéquatement. Nous remarquons que nos accompagnements sont souvent plus limités, tant dans le temps que dans le spectre des problématiques de la

## EXTRAIT DE LA LOI ORGANIQUE DES CPAS DU 8 JUILLET 1976 :

Article. 1er. Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Art. 57. §1er. (...) le centre public d'aide sociale a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité. Il assure non seulement une aide palliative ou curative, mais encore une aide préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique.

§3. Le centre exerce la tutelle ou à tout le moins assure la garde, l'entretien et l'éducation des enfants mineurs d'âge lorsqu'ils lui sont confiés par la loi, les parents ou les organismes publics.

Art. 60. §1er. L'intervention du centre est, s'il est nécessaire, précédée d'une enquête sociale, se terminant par un diagnostic précis sur l'existence et l'étendue du besoin d'aide et proposant les moyens les plus appropriés d'y faire face.

§2. Le centre fournit tous conseils et renseignements utiles et effectue les démarches de nature à procurer aux intéressés tous les droits et avantages auxquels ils peuvent prétendre dans le cadre de la législation belge ou étrangère.

§3. Il accorde l'aide matérielle sous la forme la plus appropriée.

§4. Il assure, en respectant le libre choix de l'intéressé, la guidance psychosociale, morale ou éducative nécessaire à la personne aidée pour lui permettre de vaincre elle-même progressivement ses difficultés. Il tient compte de la guidance déjà effectuée et de la possibilité de faire continuer celle-ci par d'autres centres ou services auxquels l'intéressé a déjà fait confiance.

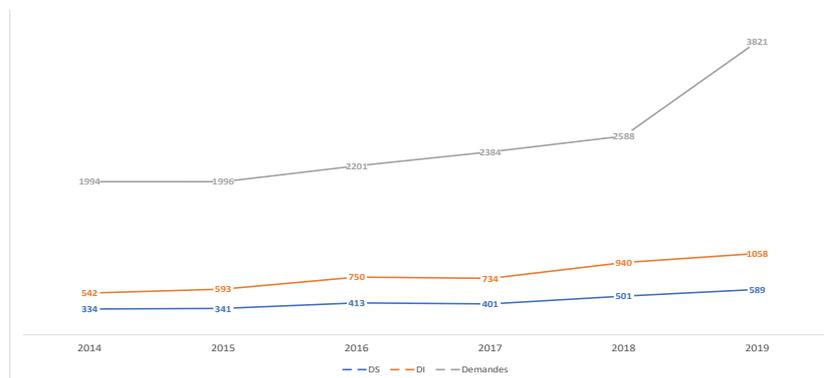
famille. Le risque est donc grand de tomber dans la dérive du « au suivant » et de ne pas suffisamment investir dans le lien avec les jeunes et les familles.

Dans notre pratique, l'équipe du Service Jeunesse du CPAS qui reçoit les demandes d'aide financière est amenée à entamer un accompagnement individuel lorsque la demande va au-delà de l'aspect uniquement pécuniaire. Les familles rencontrées sont en effet souvent dans de nombreuses difficultés qui ne sont pas uniquement financières. En 2019, nous avons ouvert un dossier pour la gestion de demandes d'aides sociales pour **1058 jeunes et enfants concernant 589 familles.**

L'un des objectifs poursuivi par le CPAS de Saint-Gilles de confier toutes les demandes d'aide financière au CEMO en 2010 était de pouvoir faire connaître le service, pouvoir proposer à ces familles en difficulté un

NOTONS QUE PARMIS CES JEUNES, CERTAINS ONT EGALEMENT BENEFICIE D'UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL .  
EVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS "CPAS"

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dossier Social (DS)	334	341	413	401	501	589
Nombre de demandes	1994	1996	2201	2384	2588	3821



soutien tant dans leur quotidien que dans leur rapport à leurs enfants, l'éducation, la gestion de leur scolarité,... Nous pouvons également émettre l'hypothèse que de nombreuses familles souffrent de difficultés économiques et sociales et demandent une aide spécifiquement pour ces difficultés sans autres types de demandes ou que celles-ci n'émergeront que bien plus tard.

Si nous analysons le nombre de dossiers CPAS gérés par le personnel du CEMO (sur base du programme de gestion des aides du CPAS «New Horizon»), nous remarquons une nette augmentation des chiffres. Il y avait une gestion de 734 dossiers individuels (401 familles) en 2017, 940 (501 familles) en 2018. Cela représente 3821 demandes d'aide sociale au bénéfice de mineurs et gérées uniquement par l'équipe du Service Jeunesse du CPAS.

Les familles ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts. Même lorsque la personne bénéficie d'un RIS (Revenu d'Intégration Sociale) du CPAS et touche les allocations familiales pour ses enfants, elle n'arrive pas à assumer tous les frais relatifs aux enfants, notamment en ce qui concerne la scolarité. Le Service Social du CPAS est le principal envoyeur et nous adresse les personnes qui sollicitent une aide pour leurs enfants.

Nous nous rendons compte que ces demandes qui sont initialement d'ordre financier uniquement ne sont souvent que la pointe visible de l'iceberg. En effet, ce sont souvent des familles en souffrance qui ont besoin d'un accompagnement plus soutenu. L'enjeu est alors de pouvoir faire émerger la demande à partir d'une aide qui n'est que d'ordre financier à la base. C'est dans ce type de situation que la collaboration avec les autres services du CPAS est primordiale.

Lorsqu'une assistante sociale constate que la situation familiale est problématique, ou lorsqu'à la permanence, nous constatons qu'il y a d'autres demandes sous-jacentes, il nous apparaît essentiel de faire offre de service et de proposer au bénéficiaire de le revoir afin de mettre en place un accompagnement et un soutien. C'est d'ailleurs dans cette optique que nous avons aménagé notre système de permanence.

Chaque membre de l'équipe psychosociale du service jeunesse gère une permanence hebdomadaire orientée uniquement «aide sociale». Par ce biais, les familles peuvent être accueillies pour introduire une demande d'aide financière auprès du CPAS de Saint-Gilles.

Et en 2019, au vu de l'afflux massif des demandes et du délai d'attente de plus en plus important, nous avons mis en place une permanence hebdomadaire supplémentaire pour accueillir les nouvelles demandes. Cette plage horaire a été rapidement «prise d'assaut» et les délais d'attente, bien que moindres, sont toujours importants ; les demandes ne cessent d'augmenter.

#### PARTICIPATION AU COMITE SPECIAL JEUNESSE DU CPAS DE SAINT-GILLES

En tant que Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles, nous assistons à certains comités spéciaux du CPAS comme celui du service social. Les membres de l'équipe CPAS sont amenés à participer plus particulièrement au CSJ (Comité Spécial Jeunesse) tous les 15 jours. Ce comité réunit les conseillers du CPAS, la Présidente du CPAS, un.e coordonat.rice.eur du Service Social et un membre de notre Service Jeunesse. C'est lors de ces comités que sont prises les décisions relatives aux demandes d'aides financières introduites par les membres de l'équipe CPAS. Il est important d'y assister afin de

pouvoir apporter certains éclaircissements par rapport aux dossiers et d'y «défendre» nos propositions.

Nous travaillons également à l'organisation d'un CSAJ blanc qui a lieu en moyenne une fois par an. L'idée est de soumettre différentes observations/propositions de décisions au comité en regard de nos constats de terrain. C'est une manière d'interpeller les membres du comité sur les difficultés que rencontrent nos bénéficiaires et faire adopter certaines décisions qui seront appliquées de manière plus systématique par la suite. Cela définit en quelques sortes les lignes de décision de la politique jeunesse de façon globale au sein du CPAS de Saint-Gilles.

#### REUNION D'EQUIPE DU SERVICE JEUNESSE DU CPAS DE SAINT-GILLES

L'équipe qui constitue le service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles se réunit régulièrement, environ une fois par mois, afin d'aborder ensemble les missions spécifiques du service et la manière d'y répondre le plus adéquatement possible. Nous analysons également l'évolution des demandes et nous essayons d'adapter notre offre de service en conséquence. C'est aussi l'occasion de revoir certaines procédures internes, certains outils, d'analyser certains constats, etc. Tout ce travail organisationnel implique une charge de travail supplémentaire et spécifique aux collègues qui constituent le service jeunesse du CPAS.

#### LE SERVICE SOCIAL DU CPAS, UN PARTENAIRE DIRECT

Afin d'offrir un cadre à la collaboration entre le service social général du CPAS de Saint-Gilles et le CEMO, une fiche de répartition des tâches est régulièrement mise à jour pour délimiter le champ d'action des

uns et des autres. Les aides pour les enfants (0-18 ans) sont gérées au CEMO, excepté tout ce qui concerne les aides médicales. Nous gérons également toutes les aides concernant les MENA, ainsi que les mineures enceintes ou encore les jeunes qui sont dans un processus de mise en autonomie et qui dépendent du territoire de Saint-Gilles.

Nous rencontrons également régulièrement les nouveaux travailleurs du CPAS afin de leur présenter notre service, nos missions, nos manières de travailler et la manière de collaborer au mieux.

Nous avons réalisé il y a quelques années un protocole de collaboration interne avec le Service Social du CPAS afin de cadrer notre collaboration. Les réunions des responsables de services du CPAS et les réunions bilatérales avec le service social ont également le même objectif qui est d'offrir à nos usagers le meilleur accueil et la meilleure prise en charge possible. De plus, nous constatons dans la pratique qu'au départ de ces demandes d'aides financières, peuvent émerger d'autres types de demandes à partir desquelles le travail de collaboration avec les partenaires saint-gillois se met en place.



### 3. AIDE INDIVIDUELLE

Le CEMO a cette particularité d'être à la fois le Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles et un service AMO agréé dans l'Aide à la Jeunesse en Communauté française. De ce fait, le CEMO s'inscrit dans la loi organique du 8 juillet 1976 d'une part (article 1er - « toute personne a droit à l'aide sociale qui a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine »), et dans le décret de l'aide à la jeunesse du 12 juin 1991 d'autre part (« tout jeune [...] a droit à l'aide spécialisée [...] en vue de son accession à une vie conforme à la dignité humaine »). Cette collaboration est très riche car aide générale et aide spécialisée poursuivent de nombreux objectifs communs et sont complémentaires.

Les missions communes consistent en une aide palliative ou curative et une aide préventive<sup>1</sup>. L'aide générale est assurée au CPAS, alors que l'aide spécialisée est complémentaire et supplétive lorsque les services de première ligne n'ont pu apporter une réponse adéquate à la problématique. L'intervention au CEMO se fera toujours dans le cadre de l'aide consentie. Ceci dit, la personne qui vient se confier à nous doit être tenue informée et concertée lorsque des informations la concernant sont susceptibles d'être transmises. Il est d'ailleurs nécessaire d'obtenir son accord avant de communiquer ces infos et de ne transmettre que les renseignements indispensables pour débloquer la situation et s'en tenir à cela ; rappelons que nous sommes tenus au secret professionnel.

Le travail se fait dès lors dans la transparence pour les personnes que nous aidons. Cela nous permet d'appréhender une situation dans sa globalité et de ne pas être « coincé » dans des « non-dits ».

Le Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles fait donc partie intégrante de l'AMO et est constitué d'un responsable du service à mi-temps, de deux psychologues, de trois assistantes en psychologie et d'une assistante administrative qui assure le travail d'encodage ainsi que la gestion des factures. La présence de psychologues dans ce service est historiquement due au fait que nous travaillions sur l'alternative au placement. C'était un moyen d'avoir, dans un service de proximité, des professionnels susceptibles de poser un diagnostic différencié et permettre aux jeunes et aux familles d'accéder au langage « psy ». Aujourd'hui, l'équipe de psychologues s'investit davan-

tage pour offrir aux jeunes et aux familles fréquentant le service un accueil, une écoute et un soutien et ainsi faire face à des troubles qui peuvent être d'ordre psychopathologique ou d'importants dysfonctionnements de la structure familiale. L'analyse « psy » des problématiques individuelles, familiales et institutionnelles reste essentielle dans les contextes où nous sommes amenés à intervenir.

Nous pouvons ainsi évaluer la situation et mettre en place un suivi adéquat en fonction de toutes ces caractéristiques. Les situations de placement restent présentes, mais le secteur de l'aide à la jeunesse a évolué et a aussi développé d'autres formes de soutien. Par contre, le soutien à la parentalité, parfois de parents mineurs, le soutien des jeunes dans leur autonomie, le soutien des familles dans leurs rapports avec la justice ou les autres services de l'aide à la jeunesse, leur rapport à l'école... sont autant de situations où nous sommes très sollicités. Les suivis individuels peuvent concerner tout type de demandes émanant soit du jeune lui-même, soit d'un parent, soit d'un intervenant psycho-social. Nous sommes un service « généraliste » et nous défendons cette caractéristique face à une tendance à l'« hyperspécialisation » de certains ayant pour conséquence une complexité et une restriction de l'accès à ces services.

Le fait d'accueillir la demande n'implique pas forcément que nous allons ouvrir un dossier et poursuivre le travail. En effet, il y a de nombreuses situations qui ne sont pas de notre ressort et nous entamons alors avec la personne un travail d'orientation pour répondre au mieux à la demande. Les demandes traitées au CEMO sont très variables - cela peut aller d'un soutien pour une inscription scolaire à une situation de conflit familial, pour aider un jeune à la rue ou encore pour une recherche de loisirs. L'une des richesses du CEMO est que l'équipe est pluridisciplinaire. Ceci nous permet d'envisager les situations de différents points de vue, et de pouvoir, si cela s'avère nécessaire et adéquat, proposer un travail en co-intervention. C'est le cas notamment des suivis que nous faisons dans le cadre de notre projet KAP (voir partie KAP). Parallèlement aux accompagnements individuels, les membres du Service Jeunesse du CPAS prennent également en charge toutes les demandes d'aide sociale et financière pour les enfants de 0 à 18 ans résidant sur Saint-Gilles.

<sup>1</sup> Protocole cadre de collaboration entre les Centres Publics d'Action Sociale et les Conseillers et Directeurs de l'Aide à la Jeunesse réalisé en 2012.

## LES PERMANENCES, LES DEMANDES, LES DOSSIERS OUVERTS

Nous organisons une permanence quotidienne, le matin et l'après-midi (sauf le jeudi matin, moment où nous sommes en réunion d'équipe). Complémentairement aux permanences générales, des plages horaires sont principalement dédiées à la gestion des demandes d'aides financières, gérée par le personnel CPAS uniquement, sous forme de rendez-vous (cinq demi-journées par semaine).

En 2019, et au vu du nombre constamment en croissance pour ces demandes, nous avons dû mettre en place une sixième demi-journée de permanence pour accueillir les nouvelles demandes que les membres de « l'équipe CPAS » ont assumé à tour de rôle.

Les lundis et mercredis, le CEMO est ouvert non-stop de 9h à 18h. La volonté est de pouvoir être accessible pour les jeunes en dehors des heures scolaires, ainsi que sur les temps de midi. Nous sommes à proximité de différentes écoles, c'est pourquoi nous avons élargi nos horaires de permanence. Des rendez-vous peuvent également être pris en dehors de ces horaires, le soir et le week-end. De plus, depuis le nouveau décret de l'aide à la jeunesse qui est entré en application au 1er janvier 2019, les services AMO doivent également être accessibles 12 samedis, dimanches ou jours fériés par an, ce que nous avons mis en place.

### NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de dossiers ouverts	813	1035	999	1111	1210

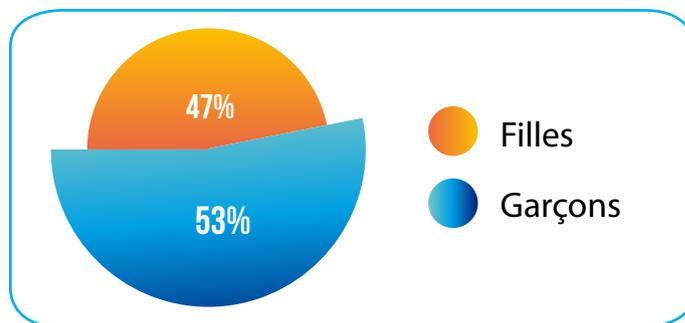
Nous observons une augmentation du nombre de dossiers ouverts. Nous ouvrons un dossier à partir du moment où la demande ne peut pas se traiter de manière ponctuelle à l'accueil et que la ou les demandes nécessitent de revoir la personne sur du moyen ou long terme. Cette augmentation peut s'expliquer de différentes manières : la gestion des aides financières traitées par le Service Jeunesse du CPAS constitue évidemment une porte d'entrée à de nouvelles demandes. La demande financière n'est alors qu'un début, et, après offre de service, la personne peut s'adresser à nous pour d'autres problématiques, telles que des difficultés rencontrées à l'école par les enfants, des conflits parents/enfants, une recherche d'activités pour les enfants... Les différents projets qui ont été initiés et qui prennent de plus en plus d'ampleur constituent également une nouvelle

vitrine sur le service qui se fait connaître davantage. Dès lors, de nouveaux usagers passent la porte du CEMO, comme les jeunes croisés sur l'espace public lors d'actions menées dans le cadre du projet HLM<sup>2</sup>, des parents ayant été à une séance du projet Atelier Parent...

Parmi ces dossiers, il y a une partie qui concerne des suivis qui sont uniquement d'ordre financier, mais il y a toute une partie des suivis qui combinent différents types d'accompagnement : psychologique, social, éducatif...

En 2019, nous avons ouvert 1210 dossiers et géré 3821 demandes<sup>3</sup>, ce qui équivaut à une moyenne de 3 demandes par personne. En effet, les personnes qui passent la porte du CEMO ont souvent des situations « multiproblématiques ». Ces demandes sont de différents types : demandes liées à la scolarité (recherche d'école, accompagnement lors d'un recours,...), à la famille (soutien dans une situation de conflit entre parent et enfant, accompagnement auprès des instances de type SAJ/SPJ,...), aux finances (demandes d'aide sociale concernant des frais scolaires ou extrascolaires, prise en charge financière pour les MENA,...).

### SEXE DES BENEFICIAIRES



Bien que, dans les faits, les personnes qui poussent la porte du service soient majoritairement des femmes - essentiellement des mamans - les demandes concernent davantage de garçons. Ce chiffre s'explique par le fait qu'il s'agisse du public concerné par la demande et pas seulement le sexe des personnes qui s'adressent au service. Une maman peut venir elle-même nous voir, mais le dossier sera ouvert au nom des enfants et il y a une légère majorité masculine.

2 HLM - « Hors les murs » pour désigner toutes les actions sur l'espace public. Voir la partie qui y est consacrée.

3 Nos données chiffrées sont extraites d'une base de données que nous avons développée en interne. Bien que cela reste un outil fiable, nous sommes conscients que certaines erreurs d'encodage peuvent survenir.

## DOSSIER AVEC SUIVI AAJ

Ce tableau indique que moins de 10% (8% ) de nos dossiers sont des dossiers « Aide à la Jeunesse » (SAJ, SPJ ou TJ).

Ce chiffre est à prendre avec beaucoup de précaution car nous supposons que pour certains dossiers, nous n'avons pas l'information et nous avons peut-être notifié à tort qu'il n'y avait pas de dossier ouvert. Une autre hypothèse est aussi qu'un dossier avait déjà été ouvert mais que celui-ci est maintenant fermé. Tenant compte de ces réserves, ces chiffres démontrent bien que nous sommes majoritairement dans le champ de la prévention et que nous touchons un large public sur notre territoire et pas seulement celles et ceux qui nous sont orienté(e)s par l'aide à la jeunesse. La « porte d'entrée » CPAS est indéniablement une voie d'accès importante dans ce sens.

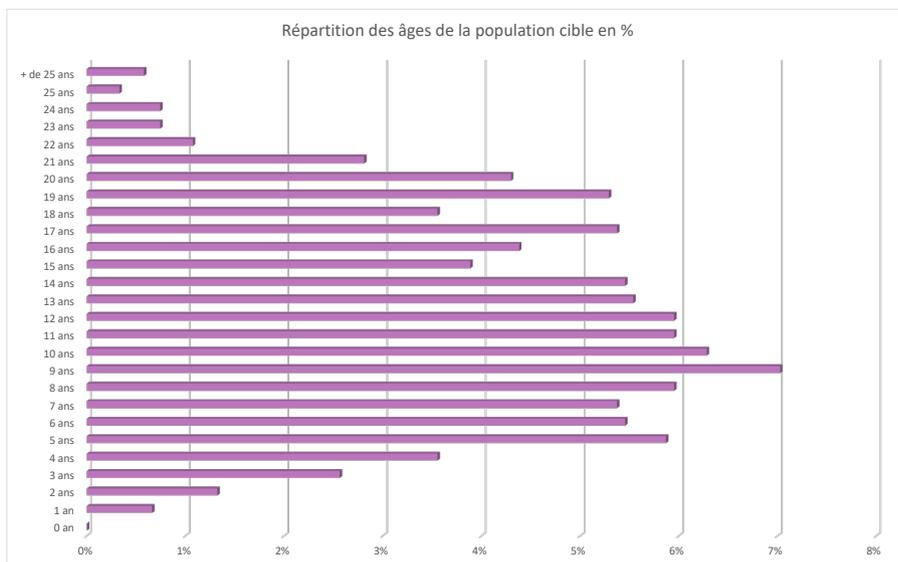
Nous faisons également l'hypothèse que le Service d'Aide à la Jeunesse a tendance à relayer prioritairement les personnes vers des services de proximité, tels que les AMO, avant d'ouvrir un dossier à leur niveau. Le travail de collaboration peut dès lors se mettre en place tout en veillant à respecter le secret professionnel. Nous avons régulièrement des contacts avec les délégués du SAJ ou encore du SPJ, nous pouvons également accompagner des jeunes ou des parents lors des audiences au Tribunal de la Jeunesse lorsque ceux-ci nous en formulent la demande. Notre travail est alors d'accompagner, de soutenir, mais aussi de permettre à notre public de comprendre ce qui se discute lors de ces moments souvent stressants pour eux et source d'incompréhensions.

Dossier AAJ	Nombre	Pourcentage
Non	1078	89%
Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ)	44	4%
Service de Protection de la Jeunesse (SPJ)	43	4%
«Ne sait pas» (NSP)	43	4%
Tribunal de la Jeunesse (TJ)	2	0%
<b>Total</b>	<b>1210</b>	<b>100%</b>

## AGE DE NOTRE PUBLIC

Au niveau de l'âge de notre public, nous observons un pic à 9 ans. Cela s'explique par le fait que les dossiers sont ouverts au nom de l'enfant et que nous avons de nombreuses demandes, au niveau des aides financières notamment, qui concernent les enfants. A cet âge-là, il y a beaucoup de demandes concernant les frais scolaires mais également l'inscription à des activités extrascolaires ou à des clubs sportifs de type arts martiaux, foot,...

Parallèlement à cela, nous observons également un pic pour la tranche d'âge 17-20. Nous recevons en effet de nombreux jeunes qui viennent nous solliciter pour notre projet KAP.



Le top 3 des communes dont est originaire le public rencontré au CEMO est Saint-Gilles en toute grande majorité, Forest et des communes en dehors de Bruxelles. Nous travaillons effectivement selon une logique de quartier et de proximité, mais également avec les communes limitrophes telles que Forest, Ixelles, Bruxelles, Anderlecht.

Code postal des bénéficiaires	Nombres	%
1060	1066	88%
1190	18	1%
Hors Bruxelles	19	2%

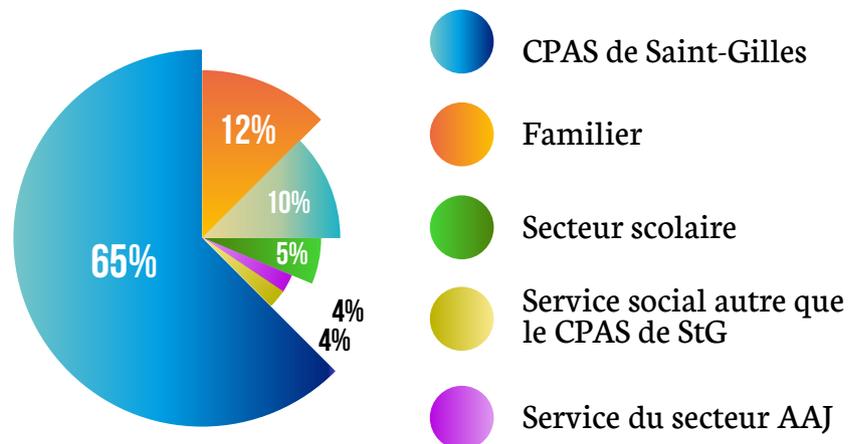
Les personnes qui viennent de communes hors Bruxelles sont essentiellement des jeunes qui viennent se renseigner sur notre dispositif KAP pour un accompagnement à l'autonomie. Ce sont souvent des jeunes qui vivaient en famille ou en institution en dehors de Bruxelles mais qui ont un réseau, pairs ou entourage familial, à Bruxelles. Pour certains, ce sont aussi des jeunes qui fréquentent une école à Saint-Gilles sans être domiciliés dans notre commune.

## ENVOYEURS

Envoyeur	Nombre	%
CPAS de Saint-Gilles	784	65%
Familier (famille, connaissance, voisins...)	148	12%
Secteur scolaire (école, PMS, médiateur...)	66	5%
Service social autre que CPAS de StG (autre CPAS, service social communal...)	46	4%
Service du secteur AAJ (SAIE, COE...)	45	4%
Autre	27	10%

Notre principal envoyeur reste le CPAS de Saint-Gilles, comme lors des années précédentes. Cette donnée reste cohérente étant donné qu'une partie de l'équipe du CEMO constitue le Service Jeunesse de celui-ci.

Les assistant.e.s social.e.s du service social général mais aussi d'autres services du CPAS, nous orientent, ainsi les familles qui ont besoin d'aides pour tout ce qui a trait à une prise en charge financière relative à des frais scolaires et/ou extra-scolaires pour les enfants entre 0 et 18 ans, mais aussi lors de difficultés multiples et diverses, autres qu'économiques. L'orientation vers notre service se fait également par des familles, voisins... qui nous connaissent, mais aussi par le secteur scolaire (écoles, PMS...) qui connaît bien le CEMO implanté sur Saint-Gilles depuis plus de 40 ans.



## MILIEU PRINCIPAL DE L'ENFANT

Milieu de vie	Nombre	%
En famille	1052	87%
En errance	70	6%
En institution AAJ	20	2%
En garde partagée	16	1%
Autre	16	1%
En institution autre	13	1%
En autonomie	11	1%
En internat	4	0%
<b>Total</b>	<b>1210</b>	<b>100</b>

Les jeunes qui fréquentent notre service vivent en famille dans la majorité des cas (87%). Il y a ensuite 6% de notre public constitué par des jeunes en errance. Ces jeunes sont en rupture familiale et se présentent à notre service principalement pour notre dispositif KAP. Ils sont dans une réflexion et une recherche de solution pour une mise en autonomie, que ce soit via le projet KAP ou dans le secteur privé. Le CEMO peut, en effet, soit proposer au jeune la possibilité d'intégrer un appartement au KAP lorsqu'il entre dans les conditions, soit lui proposer de l'accompagner dans un projet de mise en autonomie dans un appartement privé.

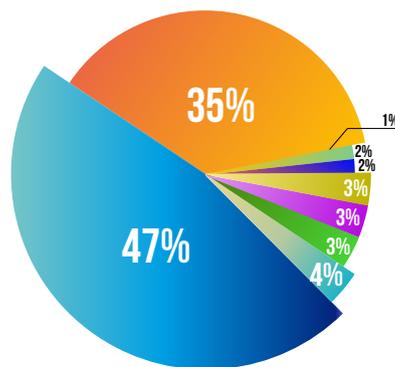
## TYPE DE FAMILLE

Près de la moitié des enfants suivis au CEMO vivent dans une famille monoparentale où c'est la maman qui a la garde principale ou exclusive. Ce chiffre était de 45% en 2018 et passe à 47% en 2019. Ce constat a d'ailleurs grandement alimenté notre diagnostic social où la question de la présence

du père a été questionnée. Il y a des familles où le papa est parti bien avant la naissance, d'autres où les enfants connaissent leur père mais où celui-ci ne participe en rien à leur éducation, ni financièrement, ni affectivement. Ces femmes se retrouvent seules à devoir gérer l'éducation des enfants, le quotidien, le suivi de la scolarité... Etant dans une situation précaire, ces mamans rencontrent de nombreuses difficultés au-delà de l'aspect uniquement matériel. D'autres problèmes peuvent s'ajouter à cela, comme le mal-logement, les difficultés à devoir éduquer les enfants seules...

Un tiers des enfants pour lesquels un dossier a été ouvert au CEMO vivent cependant dans des familles où père et mère sont présents. Nous avons néanmoins pu observer que même lorsque le papa est physiquement présent, l'éducation reste dans la majorité des cas « une affaire de femmes ». Nous avons pu constater cela via nos ateliers parents, les suivis au CEMO ou encore lorsque les mamans viennent introduire des demandes d'aide financière.

Type de famille	Nombre	%
Monoparental mère	572	47%
Père et mère	428	35%
Autres	53	4%
NSP	38	3%
Famille recomposée	31	3%
Monoparental père	29	2%
Garde partagée	26	2%
Famille d'accueil	17	1%
Autonomie	16	1%
<b>Total</b>	<b>1210</b>	<b>100</b>

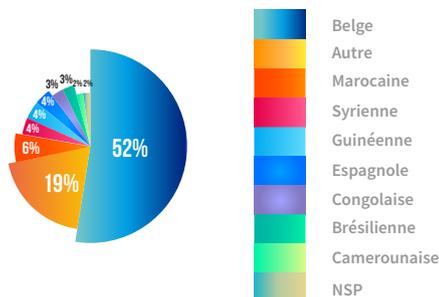


- Monoparental mère
- Père et mère
- Autres
- NSP
- Famille recomposée
- Monoparental père
- Garde partagée
- Famille d'accueil
- Autonomie

## NATIONALITE

Nous observons que la moitié de notre public est de nationalité belge (52%), mais notons que parmi celui-ci, de nombreuses personnes ont une origine étrangère et que la nationalité belge a été acquise soit durant la génération pour laquelle nous intervenons, soit pour la génération précédente, c'est-à-dire celle des parents qui s'adressent à nous. Vient ensuite la catégorie « Autre » (20%) qui reprend les personnes pour lesquelles nous n'avons pas cette information ou en raison d'une nationalité peu représentée. En 3ème et 4ème positions, nous retrouvons la nationalité marocaine et la nationalité guinéenne.

Ensuite viennent les nationalités syrienne et espagnole. Nous avons effectivement connu un accroissement de demandes pour la population syrienne due à la situation socio-politique. De nombreux syriens étaient arrivés en Belgique et se retrouvaient souvent fort démunis, ne connaissant ni la langue, ni les us et coutumes ou encore toutes les démarches à entreprendre dans ce système qui leur est totalement inconnu. Dès lors, ils viennent s'adresser à nous pour tout type de demande (administratif, recherche d'école pour leurs enfants...), mais nous constatons qu'il y en a eu moins ces 2 dernières années où les chiffres sont quasiment identiques.



## TYPE DE RESSOURCES

Près de la moitié de notre public (46%) bénéficie du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) ou de son Equivalent (ERIS). Puis, se retrouvent les personnes qui bénéficient d'un revenu du chômage (19%).

Apparaissent ensuite, dans le classement, les familles en situation de séjour illégal qui n'ont, elles, aucun revenu. Ces familles ne bénéficient que de l'aide médicale urgente de la part du CPAS, mais, par contre, pour les enfants, le CPAS ne met pas de conditions de revenus pour l'accès aux aides de type scolaire et/ou extra-scolaire. Les enfants étant en âge d'obligation scolaire, les parents doivent les y inscrire et assumer tous les frais qui y sont afférents. Bien que l'enseignement devrait être gratuit en théorie, nous nous rendons compte que la réalité est toute autre. L'école facture toute une série de services, tels que les frais de garderie, les sorties, les voyages scolaires... qui sont des frais obligatoires. Les parents doivent ainsi se débrouiller pour s'affranchir de cela et viennent, de ce fait, faire appel à nous. Nous faisons remonter tous ces constats notamment dans le groupe de la Coordination Sociale, le GAPPI<sup>1</sup> (voir partie « GAPPI ») et nous essayons d'interpeller par rapport à toutes ces dérives.

1 Groupe d'Action et de Prévention contre la Précarité Infantile



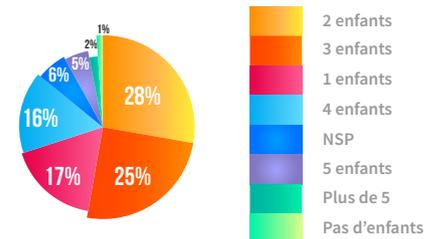
Ce groupe se préoccupe de la précarité infantile et met en place des actions et des projets pour faire face à ces problématiques rencontrées tant par les parents que par les professionnels, dans le domaine scolaire d'une part et associatif d'autre part.

Néanmoins, nous pouvons indiquer que plusieurs écoles saint-gilloises, grâce à une aide spécifique<sup>2</sup>, sous certains critères et limitée dans le temps, ont la possibilité de proposer les repas chauds gratuitement à tous les enfants scolarisés en maternelles au sein de leur établissement scolaire. Une autre mesure prise en début d'année scolaire 2019-2020 a été de fournir aux élèves le matériel scolaire sur place pour leur permettre de jouir de cet avantage et ainsi diminuer la charge financière que peut constituer la rentrée scolaire pour les parents.

## NOMBRE D'ENFANT(S) DANS LA FAMILLE

La majorité des familles aidées par le CEMO a entre 1 et 4 enfants et près d'un dixième de notre public (7%) a 5 enfants ou plus.

2 Ecoles en discrimination positive



## TYPE D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL AU CEMO

EN 2018, LE NOMBRE TOTAL DE DEMANDES S'ÉLEVAIT À 3752. EN 2019, CE CHIFFRE EST DE 3821.

Comme évoqué plus haut, nos dossiers ouverts peuvent concerner des suivis qui sont uniquement d'ordre financier, c'est-à-dire que le parent se rend au CEMO pour introduire une demande d'aide financière pour que le CPAS puisse l'aider à prendre en charge des frais scolaires, comme l'achat de matériel scolaire en début d'année, la prise en charge des frais de garderies, voyages scolaires... ou encore des frais extra-scolaires, comme l'inscription annuelle à un sport ou encore à des stages durant les vacances scolaires.

Ces demandes constituent 67% des demandes adressées au CEMO (2586 demandes). Néanmoins, dans ces demandes qui sont d'ordre plus « financier », il peut y avoir également d'autres types de demandes qui émergent, tel qu'un problème d'ordre familial, une demande d'aide pour rechercher une école, trouver une activité extra-scolaire pour un enfant,...

Type d'accompagnement individuel global au CEMO (Hors aide uniquement financière)	Nombre	Pourcentage
Accompagnement individuel sans aide financière	296	24%
Demande ponctuelle	144	12%
Accompagnement individuel avec aide financière	795	64%
Total	1235	100%

Ce tableau où apparaît les dossiers concernant uniquement une aide financière type aide sociale démontre que ce « levier » d'une aide matérielle reste très présente et est un réel outil dans nos interventions. Cela s'explique notamment par le fait que nous intervenons majoritairement dans des familles en situation de précarité où l'aide matérielle devient un outil de travail soutenant le changement.

Le nombre de demandes ponctuelles est de 144 selon les statistiques et constitue près de 4% des demandes traitées au CEMO. Ce chiffre ne représente pas la réalité de notre pratique - comme vous le verrez plus loin, la fréquentation du service a encore augmenté et nous traitons de nombreuses demandes ponctuelles à l'accueil. L'explication la plus probable est que celles-ci ne sont pas systématiquement répertoriées par l'équipe dans notre programme d'encodage, principalement faute de temps. Ce « défaut » d'encodage vient donc diminuer le nombre de demandes ponctuelles.

Type d'accompagnement individuel global au CEMO (Tous types de demandes)	Nombre	Pourcentage
Aide financière uniquement	823	68%
Accompagnement individuel sans aide financière	152	13%
Accompagnement individuel avec aide financière	235	19%
Total	1210	100%

Ce tableau met en évidence lorsque l'on prend la totalité des dossiers que dans 32 % de ceux-ci, soit 387 dossiers, nous mettons en œuvre un accompagnement individuel global.

## THEME PRINCIPAL DES DEMANDES

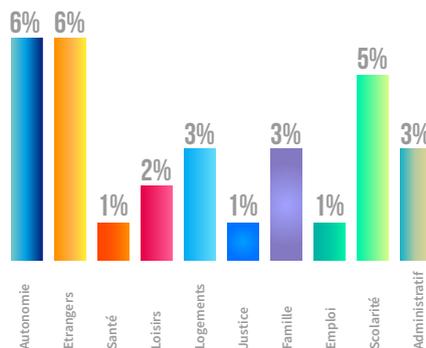
Le thème principal des demandes concerne l'aspect financier. En effet, en tant que Service Jeunesse du CPAS, nous avons à faire à un public fort précarisé et les aides octroyées au bénéfice des enfants par le CPAS de Saint-Gilles ne sont pas nécessairement conditionnées au statut de séjour des parents ou encore au type de revenus. Dès lors, tout enfant saint-gillois dont le ou les parents sont dans un état de besoin peut venir introduire des demandes chez nous.

Le thème «autonomie» occupe la 2ème place, via le projet KAP essentiellement. En effet, ce projet qui existe depuis près de 10 ans s'est imposé sur Bruxelles comme une référence dans le processus de mise en autonomie des jeunes.

Enfin, le thème «scolarité» prend la 3ème place. Avec les nouvelles réformes, le décret «inscriptions»... les parents sont fort démunis et ne comprennent pas toutes les subtilités du système scolaire. De nombreux parents viennent au CEMO pour la recherche d'une école, se renseigner sur les démarches à faire lorsque l'un de leur enfant a été exclu de son établissement scolaire, la recherche et la procédure à suivre pour l'inscription en première secondaires,... De plus, depuis quelques années, le CEMO participe à la campagne «la rentrée faut y penser». Dans le cadre de cette campagne, nous accompagnons les jeunes dans leurs demandes de recours (interne ou externe), la recherche d'une école ou autre.

Dans la suite du top 5 des premières demandes viennent les thèmes «logement» et «famille». Notre service est sollicité pour ce type de demandes via notamment notre projet KAP. En ce qui concerne les problématiques familiales, il s'agit historiquement

de situations pour lesquelles nous intervenons constamment. Le CEMO rencontre beaucoup le public «familles», que ce soit via l'introduction des demandes d'aides financières ou encore de projets mis en place tels que les ateliers parents.



## FREQUENTATION DU SERVICE



Le service a été sollicité par 4736 personnes en 2018, ce chiffre est de **4967 en 2019<sup>1</sup>**, soit par visite physique du service, soit par téléphone, soit par mail ou encore sur l'espace public. Le service est davantage fréquenté pour les demandes d'aide financière notamment mais également par des jeunes qui viennent pour se renseigner à propos du projet KAP ou encore des jeunes qui

<sup>1</sup> Ce chiffre est issu d'une base de données que la personne au 1er accueil complète. Nous estimons que ce chiffre est inférieur à la réalité pour la simple raison que toutes les visites ne sont pas répertoriées notamment en raison de l'ensemble de tâches à gérer à l'accueil. Nous pensons cependant qu'il reflète bien les évolutions globales de fréquentation durant l'année.

viennent de manière plus ponctuelle pour rédiger un CV ou une lettre de motivation.

Nous observons 3 pics de fréquentation : en mars, en juin en octobre. Ces moments coïncident avec les périodes où la majorité du public vient nous voir pour demander une prise en charge des frais scolaires mensuels ou frais de rentrée. En effet, actuellement, ces demandes doivent être introduites à 2 moments de l'année : pour la période de septembre à décembre, puis pour la période de janvier à juin.

Avec les délais d'attente et le nombre toujours croissant de demandes, les personnes viennent nous voir à des moments légèrement décalés (mars et octobre). Ce graphique montre également que notre service est moins fréquenté en période de vacances scolaires. Les usagers sont moins disponibles et viennent moins nous voir quand ils doivent s'occuper de leurs enfants qui sont à la maison, ce qui explique cette baisse de fréquentation.

La période de juin est également une période plus dense avec les demandes de recours, les recherches d'activités pour les vacances d'été,...

## DEMANDES ADRESSEES A L'ACCUEIL

Comme nous l'observons en 2018, près de 40 % (38 %) du public passe la porte du CEMO pour la permanence AMO. Les demandes peuvent alors soit se traiter de manière ponctuelle à l'accueil, soit nécessiter de prendre davantage le temps et de creuser la demande en plusieurs rendez-vous

Une autre donnée est également comparable à l'année dernière : environ 40 % de notre public se présente au CEMO pour des questions d'ordre financier avec des demandes principalement adressées au service jeunesse

du CPAS de Saint-Gilles

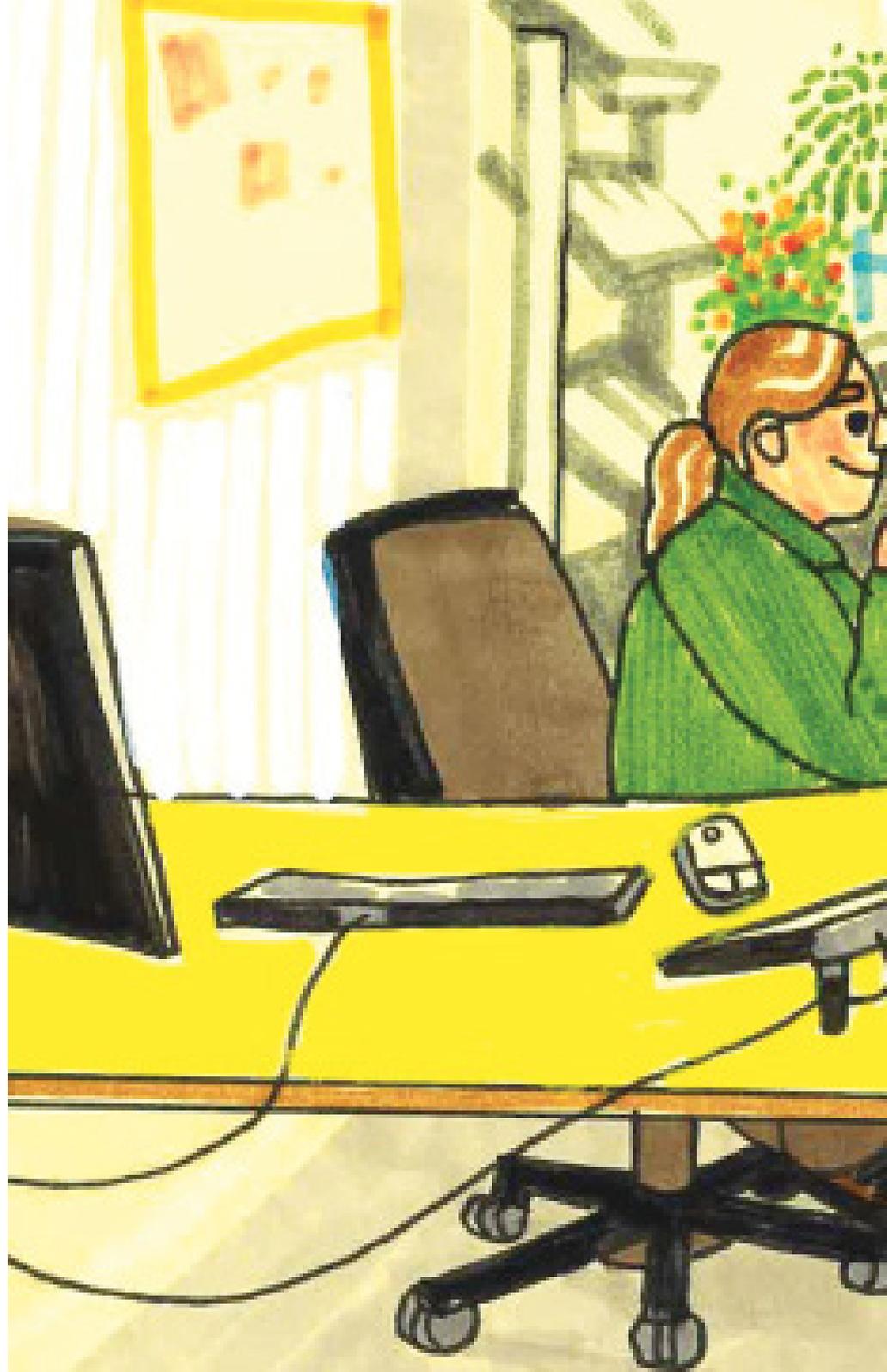
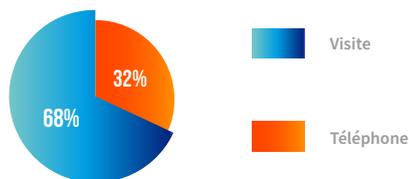
Nous expliquons cette différence de « proportion » par rapport aux dossiers ouverts notamment par le fait que certains parents passant la porte du service le feront pour plusieurs enfants (ce qui est souvent le cas pour les demandes d'aide financière) et d'autres, pour un seul enfant. Il peut aussi s'agir d'un jeune venant « pour lui-même ».

6,5 % du public vient solliciter le CEMO pour des informations concernant le projet KAP, ou encore pour des rendez-vous de candidature (voir procédure d'entrée au KAP dans la partie « KAP »).

### CANAL D'ACCES AU SERVICE

Le canal d'accès privilégié pour nous solliciter reste comme en 2018 une visite physique sur place. Nous sommes également très sollicités par téléphone mais peu par mail.

Malheureusement nous n'avons pas encore intégré une façon « simple » de comptabiliser toutes les sollicitations sur l'espace public, via les réseaux sociaux comme via notre page FB, via Instagram ou encore par WhatsApp.





## 4. LES ACTIONS COLLECTIVES ET COMMUNAUTAIRES

Les actions collectives ou de groupe sont centrées sur la pédagogie du projet permettant de développer une dynamique de solidarité sociale et d'émancipation. Elles sont soutenues par des objectifs socio-éducatifs, laissant au jeune la possibilité de se réapproprier ses choix, de retrouver sa place dans son environnement social. Il s'agit d'actions transitoires, limitées dans le temps. Les actions débutent sur base des demandes ou des besoins constatés sur le terrain et les intervenants sont présents pour soutenir la conceptualisation du projet, sa mise en place et son financement.

Le CEMO offre ainsi un cadre d'intervention permettant de mettre sur pied des projets en vue de la valorisation des jeunes, de leur accès à la culture, de leur apprentissage, etc.

L'action communautaire s'inscrit dans une volonté de changement social. Directement en lien avec des interventions individuelles et collectives, les actions communautaires impliquent de prendre en compte le jeune et le milieu dans lequel il vit. Les projets sont élaborés sur base de constats des difficultés rencontrées par les jeunes et leurs parents, difficultés en lien avec des problématiques sociétales (l'emploi, le logement, la désaffiliation, etc.).

L'intérêt réside dans la collaboration avec le public ciblé, les intervenants considérant que les personnes concernées sont les plus à même de réfléchir à des solutions qui les concernent. Ce travail s'effectue également en partenariat avec différentes institutions.

Nous tâchons ainsi de créer des projets qui permettent de catalyser une dynamique de collaboration, d'influer un «sens communautaire» en offrant à ces jeunes et à leurs parents la possibilité de se dire, de se faire entendre et de construire un projet qui leur tiendrait à cœur. Une telle démarche s'ancre dans une volonté d'interpellation et de conscientisation politique par rapport aux réalités vécues sur le terrain.

### CREATION D'UN OUTIL DE PRESENTATION PEDAGOGIQUE ET LUDIQUE : LA ROUE CEMO C'KOI ?

Depuis quelques temps, l'équipe du CEMO était en réflexion concernant un mode de présentation de notre service qui se distingue quelque peu de ce qui se fait habituellement. Nous souhaitons créer un outil ludique et interactif de présentation de notre service.

En effet, dans le cadre du travail en réseau, de notre travail sur l'espace public, de nos contacts avec les partenaires, nous sommes continuellement amenés à devoir présenter notre service, nos missions, nos projets,... L'idée a été de créer un jeu reprenant tout ce qui est important de savoir sur le CEMO et de pouvoir le présenter au public de manière interactive.

Nous avons donc défini une dizaine de thématiques différentes constituant l'essence de notre travail (écoute, harcèlement/violence, migration/droit, conflits familiaux, autonomie/logement, finances,...) pour lesquelles nous avons rédigé une dizaine de questions chacune. Les réponses à donner sont soit sous forme de « vrai/faux », soit des questions ouvertes ou encore des QCM (questionnaires à choix multiples). Nous avons ensuite fait appel à un graphiste pour mettre en page ces questions à imprimer sur des cartes et nous avons créé une roue comme média ludique que les personnes peuvent tourner et ainsi jouer avec nous et répondre à ces différentes questions.

L'objectif de présenter le CEMO de manière ludique et de permettre aux personnes qui ne nous connaissent pas de découvrir nos champs d'action, ce que le service peut leur apporter ainsi que les projets dans lesquels nous sommes impliqués a ainsi pu être rencontré. Cet outil peut dès lors être utilisé de différentes manières à de nombreuses occasions telles que nos moments de présence sur l'espace public, une présentation de notre service dans des écoles,... Notre outil sera finalisé et mis en application dans le courant de l'année 2020.

Le projet AMORce a pour objectif principal d'investir les écoles pour favoriser l'accessibilité et la visibilité du CEMO en proposant des animations durant les temps scolaires.

Ces dernières années, l'équipe a principalement animé des groupes d'adolescents de 12 à 18 ans fréquentant des écoles saint-gilloises. Un des buts de ces animations est aussi de pouvoir favoriser l'émergence des demandes individuelles et collectives des jeunes. Nos projets d'animations se construisent et s'adaptent à la spécificité de l'école, de la classe, de la thématique, etc. Nous ne proposons pas d'animations «clés sur porte», mais construites et ajustées selon les besoins. Le projet repose donc sur une bonne collaboration avec les élèves et les enseignants.

Les objectifs sont :

- de favoriser l'accessibilité et la visibilité de notre service auprès des élèves mais aussi du corps enseignant et des éducateurs ;
- de favoriser les relais de demandes d'accompagnement psychosocial des élèves ;
- de faire de la prévention avec les élèves ;
- de développer un partenariat spécifique et privilégié avec les écoles participantes au projet.

### LES ACTIONS MENEES EN 2019

Durant l'année scolaire 2018-2019, nous avons continué notre partenariat avec l'école Victor Horta en y animant des espaces de paroles dans les classes secondaires. Cela fait maintenant 4 ans que nous intervenons dans cette école.

Durant la seconde partie de l'année, nous avons commencé une collaboration avec la nouvelle école à pédagogie active à Saint-

Gilles, le Lycée Intégral Roger Lallemand (LIRL).

A Victor Horta, nous proposons aux élèves des espaces de parole en collaboration avec une intervenante du PMS et d'AccroJump<sup>1</sup>. Ces animations se déroulent avec les classes « charnières » : classes de transition différenciée, SDO (Spécifique de Différenciation et d'Orientation). Ces dernières sont fortement touchées par la problématique du décrochage scolaire. Ces groupes de parole permettent aux élèves de s'exprimer librement et sans jugement, dans le respect de l'autre. Dans un cadre bienveillant et contenant, ceux-ci sont créés comme un lieu de ressources pour le jeune. Nous soulignons les compétences des élèves et insistons sur la valorisation du jeune. Nous essayons aussi de proposer certains outils pour délier la parole des jeunes en début de séance comme le tapis des émotions.

Nous avons mis en place des espaces de paroles dans 4 classes du 1er degré. Il y avait environ 12 élèves par classe. Nous avons pu organiser 4 moments de rencontre pendant l'année, durant 2 heures de cours. Il y avait une intervenante du CEMO, une travailleuse d'AccroJump et une personne du PMS.

Au LIRL, nous avons été sollicités par les titulaires des classes de 2ème secondaires pour réaliser des animations de cohésion en vue d'améliorer les dynamiques de groupe. Les professeurs se rendaient compte qu'il y avait

<sup>1</sup> Le projet « Accrojump » vise à renforcer les équipes éducatives dans la prévention du décrochage scolaire, ainsi que la mise en place de partenariats entre l'Enseignement et l'Aide à la Jeunesse (ex. : cellules de concertations locales, dispositifs internes d'accrochage scolaire,...).

beaucoup de sous-groupes et que les élèves avaient du mal à travailler ensemble.

Nous avons pu proposer différentes animations, tel qu'un atelier d'improvisation ou de l'Ultimate frisbee, qui sollicitait leur capacité à coopérer. A la fin de chaque animation, un temps d'évaluation et d'échange sur la séance était prévu. Les élèves étaient ravis de pouvoir passer du temps hors des murs de l'école et se découvrir autrement que dans le cadre scolaire.

Nous sommes intervenus dans 4 classes de 2ème secondaire d'environ 24 élèves chacune. Nous avons rencontré chaque classe 4 fois. Les animations se déroulaient sur une matinée avec 2 intervenants du CEMO et le titulaire de la classe.

CELA REPRESENTE UN TOTAL DE 32 ANIMATIONS ET ENVIRON 150 ADOLESCENTS RENCONTRES.

### PERSPECTIVES

L'année 2019-2020 permettra à l'équipe de pouvoir réfléchir et préparer un nouveau projet d'animation. Nous envisageons de travailler dans le futur avec des classes du primaire.

Les animations porteront sur l'intelligence émotionnelle et la résolution de conflit via la médiation. Nous proposerons aux instituteurs de venir en classe pour 4 séances d'1h30.

Durant la seconde partie de l'année, l'équipe du CEMO va aussi aller à la rencontre des 4èmes secondaires des écoles saint-gilloises avec lesquelles nous n'avons pas l'habitude de collaborer. Cela sera l'occasion de présenter notre service et de mieux nous faire connaître.

## 4.2 ATELIERS PARENTS

Les différents acteurs du réseau saint-gillois ont pu se rendre compte dans leur pratique quotidienne que les parents ont un réel besoin d'échanger sur les difficultés rencontrées dans l'éducation de leurs enfants. Sur base de ces constats de terrain, mis en évidence par le CEMO ainsi que par des partenaires du réseau associatif (Coordination Sociale du CPAS de Saint-Gilles, le Planning familial, l'ONE, le PMS, ...), le projet d'Ateliers Parents a vu le jour en 2014.

Il s'agit de séances d'échanges entre parents autour de thématiques, telles que la scolarité, les limites dans l'éducation, la gestion des écrans, l'EVRAS, l'adolescence, etc. Les Ateliers Parents se veulent être des séances collectives, participatives, où l'on peut se confier librement sur les difficultés en lien avec l'exercice de la parentalité, partager ses expériences, déculpabiliser, briser la solitude et se solidariser. Nous avons décliné ces séances sous différentes formes au fil des années, et depuis, nous avons décidé de rendre le projet plus itinérant et se rendre dans des lieux où des groupes de parents étaient déjà constitués. Nous nous sommes dès lors rendus dans des écoles saint-gilloises (Saint-Jean Baptiste de la Salle, Sainte-Marie, école communale 4 saisons, école communale Ulenspiegel). Nous avons également pu organiser des ateliers au sein de services qui reçoivent quotidiennement du public, tels que des écoles de devoirs (le QUEF - QUartier Et Famille, Hispano-Belga), classe d'alpha pour adultes ou Cenforgil

(centre de formation pour adultes), ou encore l'Espace Ressources du CPAS de Saint-Gilles qui est un espace de remobilisation et de resocialisation pour des usagers du CPAS.

Pour l'année 2019, nous avons à nouveau favorisé l'organisation de nos ateliers parents sous la forme plus « mobile » et itinérante.

Nous avons démarré l'année avec la 2e séance d'un nouveau partenariat, que nous avons mis en place quelques mois auparavant ; la collaboration avec le service « Entre Parent'aise », lieu de rencontres parents-enfants (0-6 ans) à Saint-Gilles. Lors de cette séance, il y a eu 9 personnes présentes (pas uniquement des parents). Cette deuxième séance portait sur les écrans et nous avons utilisé le jeu « Educ'écrans », qui a été un très bon outil pour provoquer la discussion autour de l'utilisation des écrans et des médias par les enfants mais aussi celle des parents.

S'en est suivie une dernière séance avec le PCS (Plan de Cohésion Sociale de Saint-Gilles), collaboration que nous avons mise en place en 2018, mais pour laquelle il y a eu un report de séance en février 2019. Il y a eu 5 parents présents avec lesquels nous avons également échangé autour de l'utilisation des écrans.

Nous avons ensuite réitéré l'expérience avec l'Espace Ressources, pour la 3e année consécutive, et avons pu rencontrer deux groupes différents pour y animer 4 séances avec

chacun des groupes. Nous avons sollicité le Planning familial de Saint-Gilles pour une séance sur l'EVRAS, ainsi qu'invité le psychopédagogue Bruno Humbeek pour une séance sur les limites et la scolarité. Ces 2 séances spécifiques ont pu profiter aux deux groupes de l'Espace Ressources. Pour le groupe 1, nous avons eu respectivement 7, 11, 10 et 5 parents présents.

Pour le groupe 2, nous avons eu 7, 7, une séance reportée faute de participants, 8 et 7 parents pour la dernière lors de laquelle nous avons testé un autre jeu, « Chemin de parents » qui est également un jeu de plateau dans lequel sont abordées différentes questions liées à la parentalité.

Nous avons reçu une demande de l'école primaire saint-gilloise « Filles de Marie » afin d'animer des Ateliers Parents pour l'année scolaire 2019-2020. Lors du dernier trimestre de 2019, nous avons pu rencontrer l'éducateur de l'école afin de préparer les séances et penser la formule qui allait se mettre en place en 2020.

Parallèlement aux séances organisées dans différents lieux, nous avons pu assister à un colloque le 14/03/2019, à l'ULB, donné par Isabelle Filliozat - « Il n'y a pas de parent parfait ». Nous avons également participé à une journée 'tables d'échanges' organisée par Cultures et Santé sur le thème de la « Parentalité en Exil », le 03/12/19.

Par ailleurs, lors de notre bilan global d'Ateliers Parents, que nous mettons systématiquement en place en fin d'année scolaire, nous avons pu objectiver que nous étions trop peu (2 personnes de l'équipe du CEMO) pour gérer l'entièreté de la logistique du projet. Nous avons donc fait appel à l'équipe pour renforcer le projet et intégrer de nouvelles sources vives. Nous avons donc démarré la nouvelle saison 2019-2020 en étant 3 membres de l'équipe à faire partie du projet et avons consacré le dernier trimestre de 2019 à travailler sur le contenu de nos séances, chercher de nouvelles collaborations possibles, se former ; bref, injecter un coup de renouveau dans le projet !

Le soutien à la parentalité est une des missions de l'AMO et ce projet rencontre pleinement cet objectif. Au fur et à mesure des séances, nous nous rendons compte de la nécessité de ce type de projet qui permet de créer du lien et d'offrir aux parents un espace sécurisé pour y confier leurs difficultés dans l'exercice de leur parentalité.

2019 nous a permis de prendre le pli du fonctionnement « en itinérance » et a renforcé notre conviction de l'adéquation de ce type de processus. Se rendre dans des lieux où les parents se trouvent permet de rencontrer davantage le public. Ceci dit, dans de grosses structures comme les écoles, ce projet reste difficile à injecter dans la dynamique de l'école qui est prise dans son quotidien et son fonctionnement propre. Bien que nous rencontrons certaines difficultés – comme la mobilisation du public, la difficulté d'atteindre les papas ou encore la barrière de la langue –, nous restons convaincus du bien-fondé de celles-ci et de l'apport bénéfique pour les parents qui y participent.



## 4.3 CONTRAT DE QUARTIER

Un contrat de quartier durable est un plan d'action limité dans le temps et l'espace, conclu entre la Région de Bruxelles-Capitale, la commune et les habitants d'un quartier dans un périmètre visant à améliorer leurs qualités de vie. Il fixe un programme à réaliser avec un budget défini. Les contrats de quartiers sont nés il y a 25 ans, en 1993. En 2010, une ordonnance du Gouvernement bruxellois transformait les contrats de quartiers en contrats de quartiers durables. Le gouvernement met ainsi l'accent sur les dimensions environnementales, citoyennes et participatives de ces programmes. Les interventions, qui ont eu lieu de nombreuses reprises dans la région, se réalisent principalement dans cinq domaines d'actions : le logement, les équipements et les infrastructures de proximité, les espaces publics, les actions socio-économiques et les espaces productifs, économiques et commerciaux. En 2014, le gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale choisissait une nouvelle série de contrats de quartiers pour la période 2016-2020. Le contrat de quartier durable « Parvis-Morichar » pouvait commencer. Le périmètre choisi couvre trois quartiers de Saint-Gilles aux réalités bien différentes. Au centre du programme : l'inter-connectivité entre le haut et le bas de Saint-Gilles et la volonté de favoriser la mixité sociale. Au regard des caractéristiques du périmètre, les actions prioritaires se concentreront sur la création de logements publics, d'infrastructures et l'aménagement des espaces publics. Sans oublier la dynamisation de l'offre commerciale et touristique, ainsi que les actions sociales au bénéfice des habitants et des jeunes (éducation et remise à l'emploi).

Les locaux du CEMO, étant situés à la Rue de Parme, et donc sur le territoire du contrat de quartier, ont amené le service à s'engager auprès de la Cellule Contrat de quartier en 2015. L'AMO remet à l'époque un projet intitulé « Sensibilisation d'un public jeune aux enjeux de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à travers l'aménagement d'espaces publics ». Il est ici question de travailler sur différents projets, généralement mis en lien avec les actions concrètes de l'AMO, telles que le KAP, HLM ou AMORCE.

### LES ACTIONS MENEES EN 2019 :

2019 était la quatrième et dernière année du contrat de quartier durable Parvis Morichar. Le CEMO a poursuivi et finalisé certaines ac-

tions mises en place précédemment et en a lancées de nouvelles. Pour plus de clarté, ces dernières ont été classées en deux axes : la créativité et l'expression (axe un) et la sensibilisation (axe deux). La fin de ce projet est également l'occasion d'évaluer l'ensemble de l'expérience menée sur ces quatre années et d'envisager de communiquer à la commune certains constats que le processus a mis en exergue.

### AXE UN : LA CREATIVITE ET L'EXPRESSION

#### MORICHAR EN FETE - ORGANISATION DE SEPT EVENEMENTS SUR LA PLACE MORICHAR :

Dans ce cadre, le CEMO a organisé durant l'année 2019 plusieurs « fêtes de quartier » sur la place Morichar. L'idée proposée par notre association était la suivante : proposer des ateliers culinaires à destination des habitants afin de permettre la rencontre et l'échange. Ces ateliers ont été proposés aux personnes d'origine et d'âges différents fréquentant cet espace public. L'idée était qu'à mesure des événements les habitants deviennent acteurs de ces moments et de renforcer la cohésion sociale du quartier. Ces animations, qui ont pris la forme d'une petite fête de quartier, ont eu lieu à sept reprises dans le courant de l'année 2019. Cuisine libanaise, sénégalaise, mexicaine, Zéro déchet, crêpe du monde sont des thématiques qui ont été mises à l'honneur.

#### SUIVI DU PROJET PARTICIPATION JEUNESSE - DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE JEUNESSE COMMUNALE :

Ces trois dernières années, nous nous sommes investis activement dans la coordination du projet « participation jeunesse » afin de permettre aux différentes associations saint-gilloises de relayer leurs constats sur les problématiques jeunesse au niveau des politiques communales. L'aboutissement de ce projet a été l'écriture d'une « charte jeunesse » portée collectivement par différents acteurs participant à ce processus (politiques, communaux et associatifs). Celle-ci devrait faciliter l'émergence d'une politique jeunesse communale plus participative et plus cohérente. De manière plus précise, cette charte reprend différentes « valeurs » transversales, ainsi qu'une tren-

taine de projets sur différentes thématiques (aménagement du territoire, participation, loisirs...) qui devraient émerger dans les années à venir. Chaque année, un point de la charte est mis en avant par le groupe. En 2019, il a été décidé de mettre en avant le cinquième point de la charte « Le bien-vivre ensemble, la diversité et l'interculturalité, et l'ouverture au quartier, à la ville, au monde ». Pour cette nouvelle année, le groupe a entamé une réflexion sur la participation des jeunes et plus précisément à la mise en place d'un conseil des jeunes saint-gillois. Ces actions améliorent la prise en charge des besoins des jeunes au niveau local.

#### A LA RENCONTRE DES UTILISATEURS DES ESPACES PUBLICS - DEVELOPPEMENT DU PROJET HORS LES MURS (HLM) :

L'un des objectifs essentiels du contrat de quartier était d'aller à la rencontre des jeunes là où ils se trouvent afin de mieux comprendre la vision qu'ils ont du quartier et de l'espace public. C'est ce que nous avons pu mettre en place concrètement à travers le développement du projet HLM (Hors Les Murs) depuis la fin de l'année 2016. Mise en place des maraudes (deux fois par semaine), proposition d'un espace de rencontre et d'ateliers créatifs sur la place Morichar (une fois par semaine), organisation de sorties culturelles et d'évènements, sont les principales activités développées dans le cadre de ce projet. Ce projet permet de mieux faire connaître le CEMO aux jeunes, de créer la rencontre pour éventuellement faire émerger des demandes et d'améliorer la participation des jeunes dans le quartier.

#### PARTICIPATION AUX ASSEMBLEES GENERALES ET FETES ORGANISEES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE QUARTIER :

nous avons réalisé différents stands d'animations lors d'animations proposées par la cellule contrat de quartier. Celles-ci ont eu lieu le 29/05/2019 dans le parc Pierre Paulus (réalisation d'une fresque végétale) et le 15/06/19 au centre culturel Jacques Franck (stand « bombe à graine et petits pots »). Ces animations permettent d'aller à la rencontre des habitants et plus largement des utilisateurs des espaces publics du périmètre du contrat de quartier.

#### LE PROJET DE « FRESQUE VEGETALE » PARTICIPATIVE :

Le projet « Fresque végétale participative » va organiser, durant l'année 2020, plusieurs rencontres dans les lieux-clés de la zone dudit contrat de quartier. L'idée proposée par notre association est la suivante - en partenariat avec l'artiste plasticien Luis PÔLET et l'asbl

Jeune et Nature, nous proposerons aux enfants, aux jeunes, aux habitants, aux familles et aux utilisateurs de l'espace des ateliers de se réapproprier certains lieux. Durant ces ateliers, nous inviterons les participants à découvrir de nouvelles techniques de création ayant pour but la promotion d'un projet de fresque végétale qui sera peut-être réalisée dans le futur. Outre la citoyenneté et la sensibilisation du public au respect de l'environnement et de l'espace public, ces ateliers viseront à favoriser l'expression, l'initiative citoyenne et la coopération.

Le CEMO, l'artiste et l'association partenaire offriront au public la chance d'exprimer sa créativité en l'invitant à repenser certaines façades de lieux-clés en projetant leurs idées sur des panneaux de 2m40 sur 1m20 installés en face des façades originales utilisées comme modèles.

Les dates fixées pour les animations durant l'année 2020 sont les suivantes - un premier atelier de découverte aura lieu le 1er février au CEMO, le 15 février à l'occasion de l'AG Contrat de Quartier à la Maison du Peuple, le 18 mars sur la Place Morichar, le 15 avril sur la Rue Jean Volders avec la maison de jeunes « Le Bazar », le 29 avril à la Rue d'Irlande, devant l'Institut Saint Luc, le 13 Mai dans le Parc Pierre Paulus et le 27 mai à l'entrée du LIRL située à la Rue Croix de Pierre.

### AXE DEUX : LA SENSIBILISATION

#### ATELIERS DE SENSIBILISATION «ECO» POUR LES HABITANTS DES LOGEMENTS DE TRANSIT :

Nous avons mis en place différents ateliers de sensibilisation pour le public de deux projets de logement de transit présents sur le territoire du contrat de quartier. Trois animations différentes, sur les questions de la gestion de l'énergie, de l'accès à un logement durable et le droit au logement et sur l'hygiène dans le logement, ont eu lieu. Chacune de ces animations a rassemblé des jeunes locataires du projet KAP et de la Rue du Mont Blanc géré par le service habitat accompagné du CPAS de Saint-Gilles. Celles-ci ont été organisées en partenariat avec le CAFA, qui participe également au contrat de quartier durable Parvis Morichar.

## CHIFFRES, DONNEES STATISTIQUES, ... :

Lors des différentes animations réalisées, nous avons touché un nombre de personnes qui pouvait varier. En voici une estimation ·

Morichar en fête #1 (09/03/2019) · 20 personnes ;

Morichar en fête #2 (24/04/2019) · 60 personnes ;

Morichar en fête #3 (26/06/2019) · 60 personnes ;

Morichar en fête #4 (20/07/2019) · 30 personnes ;

Morichar en fête #5 (28/08/2019) · 40 personnes ;

Morichar en fête #6 (21/09/2019) · 50 personnes ;

Morichar en fête #7 (31/10/2019) · 40 personnes ;

Fête des voisins #contrat de quartier · 15 à 20 personnes ;

Animations #AG contrat de quartier (15/06/19) · 15 à 20 personnes ;

Ateliers de sensibilisation pour les jeunes des logements de transit · trois ateliers ont été organisés en fin d'année 2019 en partenariat avec le CafA et Eco and co. 9 participants ;

Projet fresque (s) Végétale (s) participative (début 2020) ;

Travail dans les espaces publics · trois fois par semaine sous forme de maraude ou d'activités structurées. Plusieurs ateliers, sorties culturelles, stages ont été organisés dans ce cadre. En moyenne 10 à 20 jeunes rencontrés hebdomadairement, soit 500 à 750 rencontres annuelles ;

Développement d'une politique jeunesse communale · réunions mensuelles entre partenaires associatifs.

En 2020, le CEMO clôturera les différentes activités subsidiées dans le cadre de ce programme. L'aboutissement de ces quatre années de travail sera également l'occasion d'évaluer le processus et les différentes activités qui y ont été liées. Une série d'observations et de réflexions sur le processus sera communiquée aux pouvoirs subsidiants ainsi qu'aux différentes parties prenantes du contrat de quartier. En fonction du contenu de cette évaluation, certaines activités seront pérennisées, tandis que d'autres seront abandonnées.





vert

VED QV

80

MORICHAR  
EN  
FETE



## 4.4 DIAGNOSTIC SOCIAL DES AMO

L'arrêté du 5 décembre 2018 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'Actions en Milieu Ouvert précise, en son article 4, que « les actions collectives de prévention éducative et les actions de prévention sociale reposent principalement sur un diagnostic social de la zone d'action du service réalisé par ce dernier. Le diagnostic social doit être considéré comme un processus permanent et en tout cas être actualisé au moins tous les 3 ans. Il se fonde, notamment, sur : 1° un travail d'analyse du milieu de vie des jeunes; 2° un travail d'analyse des demandes individuelles et collectives; 3° une réflexion relative à la prise en compte de la parole des jeunes. Le diagnostic social est présenté conformément aux modalités définies par le Ministre. »

### DIAGNOSTIC SOCIAL - LES JEUNES DITS « INCASABLES »

Au sein du CEMO - plus spécifiquement via notre dispositif KAP et les accompagnements à l'autonomie de jeunes -, nous observons certains jeunes « en errance » qui ne trouvent pas leur place dans les dispositifs sociaux existants.

Certains dispositifs sont pourtant prévus pour ces jeunes mais semblent toutefois ne pas répondre à leurs besoins. Ce public se retrouve parfois dans une désaffiliation par rapport aux structures traditionnelles de socialisation. Ils sont « hors du réseau d'accompagnement » ou, au contraire, avec une multitude d'intervenants autour d'eux sans une véritable concertation dans leurs plans

d'actions. Ils se construisent dans les marges et viennent interroger les systèmes d'aide sociale en général.

De manière plus précise, ils forment une catégorie qui contient une hétérogénéité importante de situations. Ces jeunes ont été confrontés à différentes difficultés dans leurs parcours, telles que des événements traumatiques graves dans l'enfance, différentes ruptures, des difficultés scolaires, des problèmes psychiatriques, ... Ils sont situés par les acteurs sociaux à la frontière de la santé mentale, du judiciaire, du handicap, de la toxicomanie, ...

Malgré une grande hétérogénéité dans ces situations, certaines caractéristiques les traversent (par exemple : besoins spécifiques complexes, sentiment de mise en échec de toutes les configurations d'aide, rupture et errance institutionnelle, violences répétées, ...).

De notre côté, les jeunes que nous rencontrons sont souvent à la limite de l'âge de la majorité, sans véritable réseau d'accompagnement. En effet, ce phénomène peut être renforcé au moment du passage vers l'âge adulte vu le manque de prise en compte des besoins spécifiques de ce public. Ils sont peu accompagnés dans cette période de transition. Qu'ils soient « vieux ados » ou « jeunes adultes », les services qui leurs sont destinés soulignent avoir beaucoup de difficultés à travailler avec eux. Ils sont trop jeunes ou trop âgés, trop difficiles, trop abimés, ne sachant pas respecter « le cadre », ... Quand ils intègrent un service, ces jeunes perdront souvent et rapidement leur place ou choisiront par eux-mêmes de partir ; ils sont donc confrontés au phénomène d'er-

rance institutionnelle. Au KAP, ces jeunes nous confrontent également aux limites de notre cadre. Effectivement, le CEMO accompagne avec difficulté ces jeunes dans le logement, étant donné la pluralité des besoins de ces derniers et une certaine « mise en danger ». L'instabilité de leur situation rend parfois difficile la mise en place d'un suivi. Nous sommes préoccupés par l'avenir de ces jeunes qui ne trouvent pas leur place. Les échecs successifs, qui marquent leur parcours, amènent les acteurs sociaux à catégoriser ces jeunes comme « incasables », c'est-à-dire « inintégrables » à une quelconque stratégie d'intervention ou à un projet d'action les concernant.

Dans le cadre de notre diagnostic social, nous avons effectué le recueil d'une série de données qualitatives par le biais de la récolte de la parole des jeunes catégorisés de la sorte, mais aussi via la rencontre avec différents services qui les côtoient. Nous participons également à un groupe de travail intersectoriel sur la thématique des jeunes en errance en collaboration avec SOS Jeunes et Abaka, mais aussi avec le Forum - Bruxelles contre les inégalités, le Méridien, l'Ilot et le Délégué Général aux Droits de l'Enfant. Nous avons ensuite analysé ces données pour en tirer des hypothèses et des pistes d'évolution.

Notre diagnostic social sera remis en février 2020 et sera consultable sur notre site internet.

## DIAGNOSTIC SOCIAL - PAPA OU T'ES ? QUAND LA « MONORESponsABILITE » PARENTALE SE BANALISE

Dans le cadre de la réalisation de notre dernier diagnostic social que nous devons actualiser tous les trois ans, l'équipe du CEMO a fait émerger plusieurs thématiques de sa pratique quotidienne (suivis individuels, Ateliers Parents, KAP...) et a décidé d'en développer l'une d'elles : l'absence des pères ou quand la « monoresponsabilité » parentale se banalise.

Différentes questions se sont posées : « Pourquoi les pères sont-ils absents de l'équation familiale ? Quels impacts cela pourrait avoir sur les enfants ? Quelle sera leur vision du modèle parental ? Quelle est la position des mères par rapport à cette absence dans la logistique éducative ? Comment devient-on père dans la société occidentale aujourd'hui ? Comment arrive-t-on à se construire une identité de père ou de mère dans une société qui, parfois, trop vite, stigmatise ou juge la qualité et les compétences des parents ? ». Et pour nous, travailleurs psychosociaux d'une AMO : « Comment pouvons-nous permettre à ces pères et mères d'accéder à un nouvel équilibre et de mieux investir leur parentalité en harmonie, tout en outillant leurs enfants afin qu'ils puissent grandir en toute sérénité ? ».

Après deux années à travailler sur cette thématique, nous avons souhaité nous faire accompagner par l'ASBL Synergie dans la rédaction du diagnostic social. Cet accompagnement a commencé au début de l'été 2019. Nous avons pu affiner nos questions de recherche et notre méthodologie de travail. Nous nous sommes donc concentrés sur les familles biparentales et sur la manière dont nous pourrions adapter nos pratiques afin de prévenir l'absence des pères dans l'équa-

tion familiale.

En 2019, nous avons principalement donné la parole à notre public en interrogeant des parents et des jeunes à propos de nos constats. Nous avons également confronté nos observations aux autres AMO bruxelloises via un questionnaire afin de mesurer l'ampleur du phénomène.

Ce travail se poursuivra tant dans nos activités régulières que dans nos réflexions plus globales. De manière plus concrète, nous avons pensé à différents axes de travail : continuer à nous impliquer dans le groupe « genre » de la coordination sociale, mettre en place des ateliers de déconstruction des stéréotypes de genre, monter un comité des parents, réaliser des ateliers « Papas » ayant les mêmes objectifs et modalités que les ateliers parents (voir partie Ateliers Parents).

Notre diagnostic social sera remis en février 2020 et sera consultable sur notre site internet.

## 4.5 HORS LES MURS

Le projet Hors les Murs part de trois grands constats :

1. de la nécessité de créer de nouveaux outils afin d'aller à la rencontre des jeunes et de toucher le public cible du CEMO ;
2. d'un besoin d'améliorer et d'approfondir la connaissance que nous avons de notre territoire d'action, de sa population, de ses dynamiques et de ses réalités, ainsi que de développer de nouveaux moyens pour mieux les comprendre ;
3. de la nécessité d'accroître la visibilité de notre service et de diversifier les réponses que nous pouvons apporter aux attentes de notre public cible.

Le projet HLM s'inscrit dans le cadre général du travail social de rue, tout en respectant les missions générales de l'AMO et les valeurs portées au sein du CEMO. Il privilégie une approche de proximité dans les espaces publics (rues, places...), où le jeune est au centre de l'action. Il a donc pour mission l'aide préventive, sociale et éducative au bénéfice des enfants et des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social et familial. Il développe tout autant les axes communautaires, collectifs et individuels.

Les actions menées en 2019

Les différentes approches utilisées par l'équipe du CEMO prend les formes suivantes : maraudes au sein du territoire saint-gillois, présences hebdomadaires sur la Place Louis Morichar, mise en place de sorties ponctuelles et participation aux

événements associatifs du quartier.

Les maraudes, des « tournées de quartier », sont donc réalisées à raison de deux à trois après-midis par semaine. Chaque lundi et vendredi, deux membres de l'équipe sillonnent les rues de Saint-Gilles et partent à la rencontre du public. Ce sont des moments-clés car cela permet aux travailleurs de rue de prendre la température du quartier, de discuter avec les jeunes, les enfants et les utilisateurs de l'espace public, de présenter le service AMO et de rencontrer des personnes pouvant potentiellement faire appel à notre service ultérieurement. Ces moments sont aussi investis par l'équipe afin d'aller à la rencontre des partenaires présents dans le quartier (maisons de jeunes, service de prévention, écoles, ...) et de créer du lien avec ces derniers.

Chaque mercredi après-midi, l'équipe Hors-les-Murs s'installe sur la Place Morichar. La « Tonnelle CEMO » fait pleinement partie du paysage de cet espace public depuis près de trois ans. L'équipe HLM (au nombre de trois et épaulée par notre accueillante) se montre présente pour les usagers de la place et leur propose des activités ponctuelles, ainsi que des ateliers à thème, des moments de sensibilisation (via un projet de bénévolat lancé récemment) ou encore des animations culinaires. Chaque action est un prétexte à la rencontre pour l'équipe, qui invite les jeunes étudiants, les « habitués » de la Place (enfants, adolescents et familles), ainsi que les passants à les rejoindre pour apprendre à les connaître et à connaître leurs préoc-

cupations, leurs « humeurs » du jour et leurs envies.

Les sorties organisées dans le cadre du projet Hors-les-Murs émanent généralement par le biais des rencontres et discussions réalisées avec les individus utilisant l'espace public. L'équipe propose aux enfants et aux jeunes des sorties diverses et variées : pièces de théâtres, séances de cinéma, micro-tourisme, événements festifs, activités sportives et récréatives, ... Le CEMO tente de répondre à de nombreuses demandes et accompagne le public dans l'organisation et le déroulement de ces sorties. Il arrive régulièrement que les activités soient proposées par l'équipe aux jeunes ou aux enfants. Les travailleurs réalisant un bon nombre d'observations, si un événement en lien avec l'une d'elles est organisé, s'y rendre en petit groupe peut donner par la suite matière à travailler.

L'équipe du CEMO, enfin, est régulièrement invitée et répond présente lors d'événements organisés au sein de la commune de Saint-Gilles. Citons, par exemple, le Carnaval de Saint-Gilles, la mobilisation « Vollenbike », la Fête Bethléem, l'inauguration et la clôture des événements « Splash ! ». Elle invite également le public à d'autres actions, telles que « Place aux enfants », l'inauguration du CuBe, les animations de la Cellule du Contrat de Quartier. Cette année 2019, le public a également pu prendre part aux ateliers culinaires de rencontres et de partages organisés par le CEMO dans le cadre de « Morichar en Fête ».

## Quelques chiffres ·

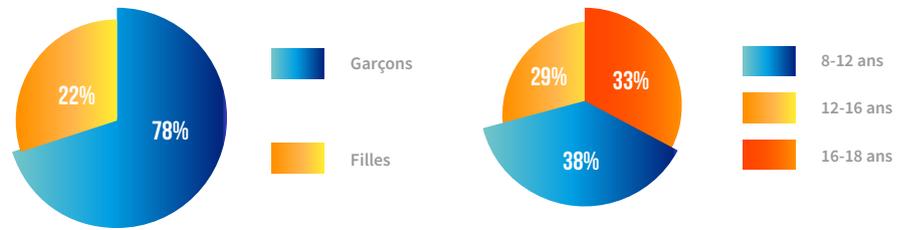
Cette année 2019 a été riche en mobilisation au sein du projet Hors-les-Murs. Comme expliqué précédemment, la présence de l'équipe au sein du quartier a donc été perpétuée de deux à trois fois par semaine. Les rencontres sont multiples et variées · en moyenne, les travailleurs de rue rencontrent 5 à 10 personnes (enfants, jeunes, partenaires, ...). Le CEMO est également présent chaque mercredi sur la Place Morichar, où il entre en contact avec 15 à 20 personnes en fonction des ateliers proposés et de la situation météorologique.

Pas moins de 15 sorties ont été organisées cette année, avec en moyenne une présence de 10 personnes à chacune de celles-ci.

Notre public est en grande partie masculin, mais nous arrivons à créer une mixité de genre dans la plupart des activités proposées. Les graphiques suivants montrent également que nos actions ont touché un public âgé de 8 ans, pour les plus jeunes, à 18 ans pour le public plus âgé.

Parmi tous ces jeunes et enfants rencontrés, environ 15 d'entre eux ont pu faire part d'une demande individuelle auprès des intervenants du CEMO. Les demandes les plus fréquentes sont · aides individuelles, recherche d'école, accompagnement dans la rédaction d'un CV, activation dans les démarches de formation, accompagnement à l'autonomie, aide à la compréhension de documents administratifs.

Depuis la création du projet Hors-les-Murs, nous pouvons observer une belle augmentation de passage d'habitants du quartier et de personnes fréquentant l'espace public au



sein du CEMO. Le travail de proximité réalisé par l'équipe prouve qu'il est important de se rendre disponible en dehors de nos bureaux et de nos horaires de travail habituels, avec des outils neufs et originaux.

## PERSPECTIVES POUR LA SUITE :

Pour 2020, nous avons dans l'idée d'inviter les jeunes à s'investir pas à pas dans un processus de citoyenneté. Dans le cadre des journées du bénévolat, projet lancé par l'équipe en 2019, nous aimerions pérenniser cette action collective avec un groupe. Nous aimerions également guider notre travail afin d'impliquer les jeunes filles, souvent absentes ou discrètes sur les espaces publics, mais ayant également des envies et des demandes à formuler. Nous remarquons, et ce depuis le tout début des actions en rue, que les publics se cloisonnent sur les espaces, que peu de mélange a lieu, alors qu'il existe des richesses dans chaque groupe et une envie de partage exprimée par certains et certaines.

Dernièrement, la question des réseaux sociaux et l'utilisation qu'en font les jeunes nous a posé question. Ces réseaux occupent l'esprit de notre public, en témoignent des situations d'harcèlement et de disputes sur

ceux-ci. Egalement, on aperçoit une banalisation de la part des jeunes des passages en IPPJ, des arrestations, de parcours judiciaires, ... qui apparaissent pour certaines personnes comme des rites de passages sans penser aux réelles conséquences de ces événements pour leur avenir.

Nous envisageons de nous mobiliser durant un temps de midi par semaine auprès des écoles secondaires saint-gilloises, afin d'entrer en contact avec les étudiants, présenter notre service, et pouvoir, si l'envie naît, créer de nouveaux projets.

Les membres de l'équipe, qui sont au nombre de trois, se mobilisent au quotidien afin de répondre aux diverses sollicitations, qu'elles proviennent des jeunes, des partenaires ou des constats que le travail de rue fait remonter au sein du CEMO. De ce fait, ces intervenants continueront à s'impliquer, se mobiliser, se former afin de faire évoluer ce projet qui a su trouver sa place au sein des différentes actions de l'AMO.

## 4.6 KOT AUTONOME PROVISOIRE - KAP

De nombreux «jeunes», lors de difficultés rencontrées en famille, voire de crise majeure, se retrouvent «à la rue» avec tous les risques que comporte une telle situation et les difficultés pour retrouver un toit, même provisoirement.

Notre projet d'appartements destinés aux jeunes de 16 à 25 ans consiste à pouvoir offrir un hébergement autonome et provisoire et de créer les conditions nécessaires à un accompagnement éducatif et psycho-social. L'objectif est de permettre un travail global portant sur la résolution de la situation et soutenir les perspectives d'avenir (situation familiale, scolarité, autonomie fonctionnelle, etc.).

LE KAP OFFRE UN ACCOMPAGNEMENT INTENSIF A L'AUTONOMIE POUR DES JEUNES DE 16 A 25 ANS VIA « L'OUTIL » LOGEMENT.

Pour ce projet, le CEMO dispose de 11 unités d'hébergement situées sur quatre implantations distinctes · deux à Saint-Gilles, une à Ixelles et une à Forest. 8 unités sont dédiées au transit et 3 permettent un accès durable au logement pour les jeunes passés par le transit.

Dans le transit, la personne hébergée peut séjourner pendant trois mois, mais, le cas échéant, elle peut renouveler sa demande 3 fois et donc être hébergée maximum 1 an. Dans le KAP long terme, elle peut y rester 1 an, renouvelable 2 fois, pour une durée maximale de 3 ans.

Dans chacune des implantations, la dynamique communautaire est également présente, mais c'est surtout à Ixelles, au sein du KAP LEON, qu'elle est la plus présente avec un projet d'habitat solidaire en partenariat avec Convivial asbl qui est un service travaillant avec un public de réfugiés politiques. Nous travaillons également en partenariat avec l' AIS de Saint-Gilles et l' AIS Logement Pour Tous.

LES ACTIONS MENEES EN 2019 : CHIFFRES, DONNEES STATISTIQUES, ...

En 2019, nous avons entamé 104 procédures d'entrée dans le KAP, ce qui confirme la forte augmentation des demandes que nous connaissons depuis deux ans.

Les candidats sont envoyés principalement par le secteur de l'aide

à la jeunesse (environ 1/3 des demandes) et l'aide sociale générale - CPAS (1/3 des demandes également). Toutefois, une vue de l'ensemble des différents envoyeurs nous montrera qu'ils se diversifient (santé mentale, secteur carcéral, migration...). Notons qu'une partie non négligeable des jeunes arrive à nous via le « bouche à oreille » ou d'anciens jeunes passés par le projet.

Sur les 104 jeunes ayant entamé la procédure de candidature KAP en 2019, 22 ont pu aboutir et ont effectivement pu être pris en compte pour une entrée dans le KAP. Sur les 22 candidatures abouties, seule une partie des jeunes a pu être admise dans les hébergements KAP. Effectivement, 11 entrées ont été dénombrées en 2019.

PARTICIPATION A DIFFERENTES COORDINATIONS ET GROUPES DE REFLEXION :

Groupe de travail intersectoriel «Jeunes en errance», initié par le Forum - Bruxelles contre les inégalités. Groupes de la Ligue Francophone Bruxelloise pour la Santé Mentale - groupe «Jeunes en transition», Intervision «Ados en errance» et «Trauma et adolescence». Groupe logement du CPAS de Saint-Gilles.

L'équipe KAP a eu l'occasion de présenter le projet et les réflexions qui en découlent à plusieurs reprises en 2019 (Journée mondiale de lutte contre la pauvreté, Colloque «Autonomie et logement des jeunes dans le secteur de l'aide à la jeunesse», à la Marlagne, à Namur. Colloque de la fédération BICO, à Bruxelles. Forum de l'aide à la jeunesse, à la Tricoterie, à Bruxelles).

PERSPECTIVES :

### 1. Poursuite du développement quantitatif

En 2019, plusieurs pistes concrètes que nous avons pour augmenter le nombre d'unités KAP n'ont malheureusement pas pu aboutir. Nous imaginons ouvrir de nouvelles unités de logement au cours des années qui viennent. Nous espérons disposer de 3 à 4 nouvelles unités de logement en fin d'année prochaine.

### 2. Les moyens - autonomisation et pérennisation du projet

Le maintien du projet et son agrandissement ne seront possibles que si nous arrivons à pérenniser les moyens mis à notre disposition.

Différents contacts seront pris et poursuivis au niveau de l'aide à la jeunesse, du logement, de l'action sociale et de la santé afin de rechercher des moyens.

### **3. La place de la dimension collective et du réseau autour du jeune lors de son passage dans le logement KAP**

Le projet KAP a, avant tout, comme porte d'entrée, le projet individuel de chaque jeune. Toutefois, les jeunes que nous accompagnons vivent dans un réseau, qui peut être une ressource importante. La dimension collective doit continuer à être valorisée dans le projet pédagogique comme autant de modalités de suivi différentes.

### **4. Le développement d'un réseau autour des transitions problématiques**

Une meilleure prise en charge des jeunes en situation d'errance passera par un travail en réseau plus important entre/dans les secteurs (aide à la jeunesse, sans-abrisme, santé, santé mentale et de l'aide sociale générale) et par la mise en place de réponses plus intégrées.

#### ILLUSTRATIONS DE SITUATIONS DE JEUNES

##### SITUATION DE TRISTAN

Suite au divorce et au désinvestissement de ses parents à son égard, Tristan a été placé très jeune. Il s'en est suivi un long parcours institutionnel (placement, internat, hôpital psychiatrique, IPPJ). Tristan a été très vite déscolarisé et n'a pas terminé sa troisième secondaire. A sa majorité, Tristan s'est retrouvé seul. Il vivait dans un appartement, mais celui-ci a brûlé et il a perdu son emploi de serveur dans la foulée. Tristan s'est donc retrouvé sans logement et sans ressources financières et a dû se « débrouiller », être hébergé à droite à gauche, chez des amis, ou contraint de dormir à la rue. Il souffrait de différents problèmes de santé qu'il ne pouvait pas prendre en charge, faute de moyens. Tristan s'était déjà lancé dans divers projets, mais il avait beaucoup de mal à s'inscrire dans un processus à long terme, et donc à les finaliser. Sa situation instable au niveau du logement rendait difficile l'aboutissement de ses démarches. Tristan nous a été orienté par le CPAS de Saint-Gilles où il était suivi. Il avait 19 ans. Il a pu intégrer un logement KAP et une relation de confiance s'est rapidement développée avec ses intervenants. Le projet a pu lui apporter la stabilité et la sécurité nécessaire pour arriver au bout d'une formation qualifiante. Il a pu prendre en charge ses soins de santé, bénéficier d'une guidance budgétaire pour gérer ses dettes. Il a pu également

être sensibilisé à différents aspects inhérents à l'occupation d'un logement. Aujourd'hui, après 9 mois dans le KAP, il envisage de trouver un Kot ou un studio à Bruxelles et de poursuivre ses différents projets.

##### SITUATION DE LISA

Lisa est une jeune fille de 18 ans. Son parcours est mouvementé ; placée à l'âge de 10 ans, elle a connu divers placements. Malgré les problèmes et tensions avec sa famille (ses parents qui se sont séparés et ses frères et sœurs qui ont également été placés), Lisa a toujours gardé contact avec celle-ci.

Lorsqu'elle vient poser sa candidature pour le projet KAP, elle dit en avoir marre des institutions et de l'autorité des éducateurs. Elle souhaite se servir du dispositif du KAP car elle dit avoir encore besoin d'accompagnement et ne se sent pas capable de vivre seule dans un appartement.

Les premiers mois au KAP, Lisa reste dans son appartement, fume du cannabis, joue à la console toute la journée et filtre les rendez-vous. Au bout de six mois, ses intervenants la découvrent transformée. Lisa explique que cela fait quelques semaines qu'elle va travailler au noir avec son beau-père dans un café/restaurant. Son rythme quotidien est modifié : elle doit se lever tôt, elle va dormir tôt, elle gagne de l'argent et elle fume beaucoup moins de cannabis. Elle a trouvé du sens à ce changement et dit se sentir mieux dans sa peau. Elle ne fait pas de courses et ne cuisine pas, elle mange tous les matins et tous les soirs dans sa famille, mais tient toujours à occuper son appartement et à rentrer dormir chez elle car elle est consciente que des conflits peuvent facilement émerger au sein de son cercle familial.

Au niveau communautaire, au sein de la maison, elle ne cherche pas à rentrer en contact avec ses voisins, ne participe pas à la réunion mensuelle des habitants et ne souhaite pas participer aux sorties de groupe proposées par les travailleurs du projet KAP. Cela ne l'intéresse pas. Lisa est toujours en demande d'accompagnement. Cependant, les rendez-vous formels dans un bureau l'énervent. Ses intervenants lui proposent alors des rendez-vous plus informels, comme d'aller boire un café. Elle dit se rendre compte de la valeur de l'argent parce qu'elle le gagne en travaillant et ne le reçoit pas uniquement via son RIS du CPAS.

Plus tard, dans son propre logement, elle se décidera à avoir un emploi rémunéré et fera une demande d'article 60 au sein du CPAS. Elle continuera à donner des nouvelles à ses intervenants du CEMO.



## EN QUELQUES CHIFFRES

EN 2019, LE KAP A GERE 104 DEMANDES KAP DONT :



**30%** sont directement orientés par un partenaire du secteur de l'AAJ

**22** candidatures abouties au final

**18 jeunes hébergés** dont **1 avec un enfant**

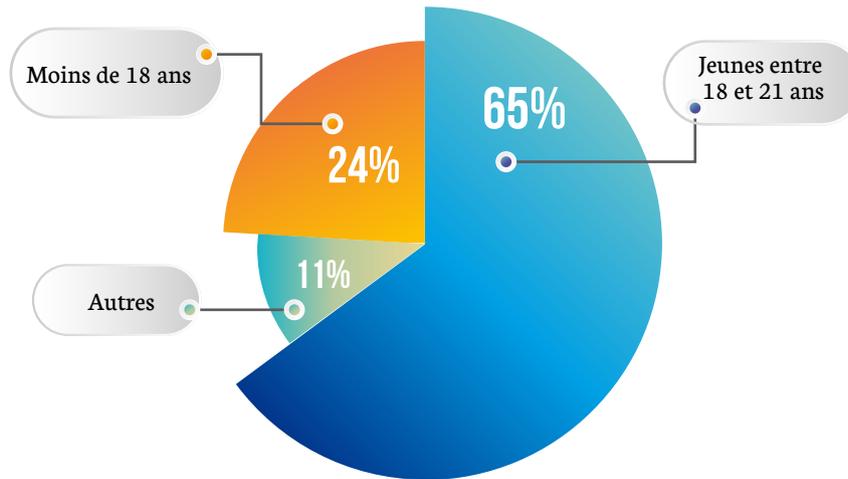


**51%** de garçons  
**49%** de filles



**4 parents mineurs** avec enfant(s)  
**2 jeunes parents** avec enfants(s)

90% DES JEUNES QUI ENTRENT AU KAP ONT ENTRE 16 ET 21 ANS



Saviez-vous que depuis la création du KAP en avril 2010, nous avons traité près de **700 demandes**.  
Nous avons accueilli près de **100 jeunes** ainsi que **13 enfants** accompagnant leur jeune maman.

### EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS KAP DEPUIS SA CREATION :

Avril 2010 : 2 unités de logement (PARME)

Mai 2010 : 2 unités de logement (PARME)

Avril 2014 : 4 unités de logement (Habitat solidaire LEON)

Février 2015 : 2 unités de logement (CRICKX)

Mai 2017 : 1 unité de logement (MERODE)



## 4.7 LA RENTREE... FAUT Y PENSER

Cette campagne a été lancée pour la première fois durant l'année académique 2010-2011 à l'initiative de l'AMO Promo Jeunes. Cela démarre chaque année à partir du mois de juin et toute l'équipe du CEMO se mobilise pour accompagner le public principalement dans des situations de recours, de réorientations, d'aide au choix d'étude ou d'école.

Comme chaque année, c'est un ensemble de services AMO bruxellois et d'autres services qui apportent aux jeunes, accompagnés de leurs parents ou non lorsqu'ils sont majeurs, un soutien soit pour la recherche d'une nouvelle école ou d'un acteur de formation, soit pour rédiger un recours à introduire auprès des directions, ...

C'est aussi le moment de rappeler à notre public et aux écoles saint-gilloises qu'un élève peut solliciter le CEMO à tout moment pour ne pas rester seul face à ce type de difficultés.

Notre équipe s'est formée au droit scolaire afin d'être en accord avec la législation évolutive encadrant l'enseignement fondamental, secondaire et spécialisé. Cela a permis au CEMO de mieux répondre aux interrogations que nous amènent les parents et les jeunes durant nos permanences.

Une bonne partie des travailleurs du CEMO a également suivi une formation concernant l'organisation de l'enseignement en Wallonie et à Bruxelles, ainsi que sur l'introduction de recours internes et externes, afin de se remettre à jour. Cela nous a permis

d'accompagner au mieux les élèves désirant défendre leur situation face à leur direction.

Concernant la campagne 2019 qui s'est déroulée du 24/6 au 5/7 et du 02/09 au 13/09, l'équipe a réalisé la promotion de celle-ci durant les tournées de quartier (dans le cadre du projet HLM), ainsi qu'auprès des écoles saint-gilloises. L'impact de celle-ci a été marqué par un nombre de demandes accru en fin d'année scolaire et les jours précédant la rentrée au mois de septembre.

Nous avons pu observer que les équipes éducatives des différentes écoles ont ainsi pu orienter les élèves en difficulté et en demande d'accompagnement plus facilement vers l'AMO. Certains jeunes se sont également présentés au CEMO, accompagnés d'une connaissance, via l'équipe de travailleurs de rue du service ou simplement par le bouche-à-oreille.

Cette campagne a permis au CEMO de rencontrer 16 nouveaux jeunes. Les membres de l'équipe ont accompagné ces étudiants dans la rédaction de recours auprès de leurs établissements scolaires. Il est important de préciser qu'en dehors de cette période, le service est régulièrement sollicité pour des recherches d'écoles et d'inscriptions dans l'enseignement fondamental et secondaire, et de formations pour le public âgé de plus de 18 ans et non-soumis à l'obligation scolaire.

La campagne « La rentrée... faut y penser ! » est un bon outil d'accroche pour le public. La rédaction de recours peut permettre d'amorcer un travail d'accompagnement avec les jeunes. Bien que l'accompagnement puisse s'arrêter à cette demande ponctuelle, il s'agit d'une porte d'entrée intéressante vers le service et cela nous permet d'informer les jeunes et les parents de nos missions et de notre travail de manière plus globale.

Le CEMO poursuivra son implication avec les acteurs de la campagne étant donné que cela répond à une réelle demande évoquée par les jeunes élèves et leurs familles. Nous pensons donc commencer à promouvoir celle-ci bien plus tôt dans l'année scolaire, pour amener le public à s'y prendre dans un délai raisonnable.

L'équipe envisage enfin de réaliser une permanence au sein d'une maison de jeunes afin d'y être présent et de pouvoir répondre directement aux questions posées par les jeunes affiliés à cette dernière.

## 4.8 FÊTE DE LA PLACE BETHLEEM

La Fête Bethléem, anciennement appelée Fête du Printemps, est un rassemblement de quartiers ayant lieu sur la Place Bethléem. Cet événement permet aux associations du quartier, aux groupes de jeunes ou à des groupements d'habitants de faire découvrir leurs projets, qu'ils soient artistiques, créatifs, culinaires, ... La convivialité, le partage et l'ambiance festive sont toujours au rendez-vous.

Comme chaque année, le CEMO répond présent à la Fête Bethléem. Nous estimons important de participer à l'évènement car il est rassembleur d'un public qui nous connaît de longue date mais avec lequel nous avons perdu accroche et visibilité suite à notre déménagement dans un autre quartier.

Pour cette édition, l'équipe a proposé un outil plutôt destiné à un public enfant, même si les jeunes ou leurs parents pouvaient mettre également la main à la patte. Les enfants étaient donc invités à décorer un arbre avec des dessins et des phylactères représentant pour eux le travail exercé par l'AMO.

Ce fut une après-midi assez mouvementée, les enfants ont répondu présent. La fête battait son plein et l'objectif de visibilité a fonctionné malgré qu'il soit compliqué d'allier amusement et promotion du service.

Nous aimerions, pour la prochaine édition de la Fête Bethléem, proposer à notre public de s'investir à nos côtés dans l'organisation et le déroulement de l'évènement. Avec le projet Hors-les-Murs ou avec le public accompagné par le CEMO, les jeunes formulent des envies pour lesquelles un apport financier est nécessaire. Nous pourrions proposer à ces personnes de mettre en place une idée originale permettant la récolte d'argent pour financer ces futurs projets.

Pour le CEMO, il est essentiel de garder ce contact avec le public via notre présence à cet évènement, de répondre présent lors d'autres moments festifs et fêtes de quartier.





CEMO

Rode Kruis  
Croix-Rouge de Belgique

Large orange banner with a stylized black and red graphic.

Belly

## 4.9 RECHERCHE ACTION AUTONOMIE DES JEUNES

Participation à la recherche action «AUTONOMIE ET LOGEMENT DES JEUNES DANS LE SECTEUR DE L'AIDE À LA JEUNESSE»

La recherche action «autonomie et logement des jeunes dans le secteur de l'aide à la jeunesse» a été publiée en 2018<sup>1</sup>. Cette dernière, commanditée par le Ministre de l'Aide à la Jeunesse, Rachid Madrane, a été réalisée conjointement par RTA (Réalisation - Téléformation - Animation) et le RWLP (Rassemblement Wallon de Lutte contre la Pauvreté). Le CEMO (avec son projet KAP) et cinq autres projets innovants de Bruxelles et de Wallonie ont participé à cette démarche.

Des jeunes accompagnés dans ces différents projets, ainsi que les travailleurs qui les portent, ont apporté leur vision de la problématique. Ce travail part du constat que la mise en autonomie des jeunes pris en charge par le secteur de l'aide à la jeunesse est un moment particulièrement compliqué dans leurs parcours. Selon les auteurs, elle constitue une rupture qui peut s'avérer être un facteur de désaffiliation et comporte de nombreuses épreuves qui se présentent aux jeunes. Elle met également en avant que le logement a un rôle important dans ce processus d'autonomisation. La recherche est constituée de deux parties : la première donne la parole aux jeunes, qui s'exprimeront sur les difficultés rencontrées lors de cette mise en autonomie et sur les éléments qui auront pu les soutenir ou au contraire renforcer la difficulté de ce passage. Le second volet analyse le point de vue de professionnels qui ont développé des projets, permettant à ces jeunes, dans une transition difficile, d'avoir la possibilité de trouver un accompagnement et un logement.

A la suite de la publication, les différents protagonistes, ainsi que le cabinet du ministre de l'aide à la jeunesse et l'administration de l'aide à la jeunesse, ont décidé de construire ensemble une journée de colloque consacrée à la problématique de la mise en autonomie des jeunes suivis par l'aide à la jeunesse, notamment par rapport à l'enjeu du logement.

C'est finalement deux moments distincts de présentation qui ont été retenus. Nous avons participé à l'élaboration d'une matinée de présentation et d'échanges à NAMUR le 17 octobre 2019 dans le cadre de la journée de lutte contre la pauvreté. L'autre moment était un colloque organisé le 20 novembre 2019 lors duquel notre projet a été présenté afin d'illustrer une pratique innovante en matière d'accompagnement à l'autonomie des jeunes<sup>2</sup>.

1 <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2018m10n3.pdf>

2 Une capsule vidéo a notamment été présentée. Pour la visionner : <https://vimeo.com/239414485>

# Parcours LUMIÈRE

22/11 > 20/12

2019

EXPO / DÉBAT / SPECTACLE

Projet coordonné par Ensemble pour 1060! Avec le soutien de l'Échevin de la Cohésion sociale, des associations reconnues dans le contrat communal de Cohésion Sociale : le Centre Famille, le Collectif Formation Sociale, Smala Cinéma, le Douzerome, Hispano-Belga, la Cité de Pile, Citymine(s), Nappes Parlantes, Formation Insertion Jeunes et le Service Social de l'Enseignement et le Service Cohésion Sociale de la Commune de Saint-Gilles.



St Gilles Gillis



# des ERES

## 4.10 PARCOURS DES LUMIERES

Le Parcours des Lumières est la nouvelle appellation que la coordination de la cohésion sociale saint-gilloise «Ensemble pour 1060» a donné à l'événement anciennement connu comme le Parcours Diversité.

Le principe est d'inviter le public à s'imprégner des activités organisées par différents partenaires associatifs. Il est proposé durant la période du parcours un programme riche et varié, avec en clôture de cette nouvelle mouture la célébration du Solstice d'Hiver sous forme d'une parade qui invite le retour... de la lumière.

Le CEMO est partenaire de cette démarche depuis 2011. Cette année, nous nous sommes particulièrement investis au sein de l'atelier «jeunesse» ayant eu lieu le mercredi 27 novembre. À côté de cette activité, d'autres moments de rencontre et de partage ont été organisés du 22 novembre au 20 décembre 2019.

L'atelier jeunesse de cette première édition du Parcours des Lumières avait comme thématique la liberté d'expression. Le public, âgé de 14 à 19 ans, était invité par un ensemble de partenaires dont la maison des jeunes Le Bazar, le Service Social Juif, le CIFA (Centre Interculturel de Formation par l'Action) et le FIJ (Formation Insertion Jeunes). Cette après-midi était encadrée par les Ambassadeurs d'expression citoyenne.

Une bonne trentaine de jeunes, provenant des différentes associations, ont participé à cette rencontre. Avec la thématique de la Liberté d'expression, le public était séparé en sous-groupes devant se positionner sur trois questions (Peut-on rire de tout ? Faut-il toujours protéger l'image des autres ? Peut-on laisser tout dire sur les réseaux sociaux ?). Ils devaient défendre un positionnement «pour ou contre».

Les ambassadeurs ont commencé l'après-midi en proposant des jeux «brise-glace» et ont enchaîné par des exercices d'élocutions afin de les préparer à défendre leurs sujets lors de l'ultime joute verbale ayant eu lieu en fin d'activité.

Ce sont 34 jeunes saint-gillois, fréquentant les différentes associations saint-gilloises qui ont répondu présent.

Comme chaque année depuis trois éditions, le travail réalisé en partenariat avec les ambassadeurs d'expression citoyenne rencontre un franc succès. Ces animations permettent de rassembler les différentes associations «jeunes».

Les jeunes présents ont apprécié l'outil de la joute verbale, cela a même donné des envies chez certains participants de rejoindre le groupe des ambassadeurs afin de se former, et à des associations présentes d'utiliser la joute comme outil avec leur public.

Pour le CEMO, il est important d'amener notre public à ce type d'activité, pour amener la rencontre avec d'autres jeunes saint-gillois fréquentant les associations.

/ THÉÂTRE / AUDIOVISUEL

ion Sociale, de la Commune de Saint-Gilles et de la COCOR. Et la participation des  
al Belgo-Immigré, le Centre Hellénique, le Centre Interculturel de Formation par l'Action,  
es Jeunes, le Bazar, DeClick, Quartier et Famille, Konitza, Matissa, Quartiers brodés, La  
if. Et également, le Centre Culturel Jacques Franck, le Service Culture, le Service de

[www.ensemblepour1060.be](http://www.ensemblepour1060.be)

## 5. TRAVAIL EN RESEAU

### 5.1 AMO.NET

Le groupe AMO.NET a été créé en 2009 et le CEMO a rejoint le collectif en 2018.

Ce groupe de travail est constitué d'un ensemble d'AMO travaillant sur toutes les questions ayant trait à l'utilisation des TICS (Technologies de l'Information et de la Communication) dans les AMO. C'est un espace de ressource, d'échange de bonnes pratiques et de formation. Le groupe se réunit une fois par trimestre et regroupe une dizaine de travailleu.rs.ses.

En 2019, un colloque a été organisé pour fêter les 10 ans du collectif ; il a eu lieu le 28 mars 2019.

### 5.2 COLLECTIF DES AMO BRUXELLOISES

A Bruxelles, il existe un collectif regroupant l'ensemble des AMO situées sur le territoire de la Région et qui se réunit au moins une fois par mois.

Ces rencontres entre travailleurs sociaux et/ou directions sont des moments importants d'échanges et de réflexions sur nos pratiques et nos projets.

C'est une opportunité pour chaque AMO de se tenir informée de l'actualité de la sphère jeunesse, d'échanger sur l'actualité du secteur et d'éventuellement adopter une position commune, par exemple dans le cadre d'une interpellation. Les directions et travailleurs sociaux y abordent des faits d'actualité concernant la législation, les politiques en cours, les appels à projets... La spécificité de la région bruxelloise est également prise en compte dans nos échanges.

Un des objectifs est notamment d'agir de façon concertée mais tout en préservant son autonomie et sa liberté de s'associer ou non à une action, une interpellation... L'intérêt du collectif est donc celui de pouvoir porter d'une même voix des constats, inquiétudes et interpellations tout en choisissant de façon spécifique et compte tenu des diversités d'actions de chacun, sa façon de mener des projets dans l'intérêt du public.

Un autre objectif est aussi celui de rencontrer un service qui souhaite présenter son travail aux AMO, éventuellement pour développer une collaboration.

Le collectif des AMO dispose également d'une interface web interactive de la carte des AMO bruxelloises · amobxl.be.

En 2019, le CAB s'est particulièrement investi dans la constitution d'un projet appelé Interpell'Action .

Celui-ci a démarré avec la récolte de témoignages de professionnels du social, d'intervenants de différents types de services concernant les situations qu'ils rencontraient et principalement en lien avec la précarité des jeunes et des familles. Ce projet va se poursuivre par l'organisation d'une journée d'échanges dans le secteur de l'aide à la jeunesse, mais aussi par la poursuite de la récolte de témoignages de jeunes et de parents.

Le CAB a également démarré l'actualisation de la carte des AMO et du site internet dédié.

Il a aussi organisé deux moments de formation destinés aux travailleurs de terrain des AMO · l'un axé sur les relations avec la police et l'autre sur la question du genre.

## 5.3 GROUPES DE LA COORDINATION SOCIALE

### GRUPE JEUNESSE

Ce groupe rassemble des acteurs impliqués au niveau jeunesse sur Saint-Gilles.

Une des grandes thématiques de l'année était la place des jeunes dans l'espace public et la difficulté pour les associations de travailler avec certains d'entre eux. Le groupe s'est rendu à l'IPPJ « fermée » de Braine-le-Château. Cette visite a suscité beaucoup d'interrogations et de réflexions notamment au niveau de l'accompagnement qui pourrait être proposé après les séjours. Le groupe a ensuite décidé de rencontrer des acteurs de terrains qui travaillent avec des jeunes en difficultés.

Parallèlement, le groupe continue de poursuivre son travail de prévention grâce à l'outil « Précarité des jeunes, sans tabou, osons en parler ». Il s'agit de capsules vidéo qui présentent des situations réelles de jeunes qui sont dans des conditions de grande précarité. Elles mettent en lumière les impacts de cette précarité dans la vie du jeune, notamment au niveau de sa scolarité. Le groupe s'est aussi rendu dans la nouvelle école à pédagogie active, le Lycée Intégral Roger Lallemand (LRIL) pour présenter les capsules vidéo et se présenter en vue d'éventuelles collaborations.

Le groupe souhaitait aussi pouvoir s'informer par rapport au nouveau « Pacte pour un Enseignement d'Excellence » (ambition commune à l'ensemble des partenaires de l'école de renforcer la qualité de l'enseignement pour tous les élèves). Nous avons reçu une présentation de la part du Collectif Formation Société asbl.

Le groupe jeunesse s'est réuni neuf fois durant l'année. Une vingtaine de personnes sont présentes à chaque réunion. En plus des acteurs saint-gillois, de nouveaux intervenants d'autres communes bruxelloises participent occasionnellement aux réunions pour créer de nouveaux partenariats au niveau jeunesse.

#### **Perspectives pour la suite :**

Le groupe veut continuer de s'informer par rapport à la question des jeunes qui commettent des faits qualifiés infractions en allant visiter une IPPJ « ouverte » à Wauthier-Braine. Le groupe veut aussi continuer de présenter les capsules vidéo aux différents secteurs de la jeunesse.

### GRUPE LOGEMENT

Groupe de travail qui a pour objectif de faire le point sur différents sujets complexes relatifs au droit au logement ou sur toutes autres questions liées aux difficultés rencontrées dans le travail avec notre public concernant la problématique du logement de manière générale. Le CEMO y participe depuis 2014.

Les principales associations présentes lors des réunions du groupe logement sont : l' AIS Verhaegen, le CODES, le CAFA, le service Justice de Proximité, la Maison d'accueil l'Escal, l'Ilot, le Service hygiène et Sécurité de la commune, le Foyer du sud, l'union des locataires de Saint-Gilles et le Service de médiation du service de prévention.

En 2019, le CEMO s'est investi dans le groupe logement de manière plus ciblée en fonction de notre intérêt pour la thématique. Le CEMO, à travers son projet KAP, est régulièrement confronté à différentes thématiques en lien avec la question du logement. La participation à cette coordination nous permet d'être au fait des dernières

évolutions de ce secteur. Les échanges plus informels, la découverte de projets innovants ou la rencontre d'experts justifient notre présence dans ce groupe.

### GRUPE GENRE

Le « groupe genre » a pour objectif de réfléchir à l'impact de la notion de genre dans le travail social à Saint-Gilles. Nous nous réunissons une fois par mois. Ce groupe est récent et le CEMO s'y implique depuis cette année.

Nous avons concrètement assisté à trois réunions. Celles-ci réunissent en moyenne six à sept associations différentes.

## 5.4 FORUM DE L'AIDE A LA JEUNESSE - PARTICIPATION/ PRESENTATION D'OUTILS UTILISES DANS LE CADRE DE NOTRE DISPOSITIF KAP

Le jeudi 12 décembre 2019, nous avons participé au Forum de l'Aide à la Jeunesse. Celui-ci a eu lieu dans les locaux de la Tricoterie à Saint-Gilles. Organisé en partenariat avec CFIP, la matinée a permis de « pratiquer » des outils d'intelligence collective et de se familiariser avec des outils pratiques dans différents domaines tels que l'autonomie des jeunes, le soutien à la parentalité, ... Plusieurs personnes de l'équipe ont participé au Forum, certains en tant que « spectateurs » et d'autres en tant qu'« acteurs ». En effet, le CEMO y a animé une des tables rondes. A travers cette dernière, plus de soixante personnes, issues de différents secteurs (justice, jeunesse, enseignement, santé...) ont pu prendre connaissance et expérimenter différents outils utilisés dans le cadre de notre dispositif KAP pour travailler toutes les sphères autour de l'autonomie des jeunes.

## 5.5 GAPPI - GROUPE D'ACTION ET DE PREVENTION CONTRE LA PRECARITE INFANTILE

Le GAPPI émane d'un appel à projet de la Secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté auquel a répondu la coordination sociale du CPAS de Saint-Gilles en 2014.

Les différents groupes de la coordination sociale se réunissent à raison d'une fois par mois et rassemblent de nombreux acteurs associatifs saint-gillois (le CEMO, Itinéraires AMO, les PMS, les directions d'école, Badje,...). Dès sa création, ce groupe avait pour but de rassembler les acteurs de la commune autour de la question de la précarité des enfants en vue de créer une cellule de concertation. Le groupe est ouvert à toutes et à tous et accueille toujours de nouveaux membres. En cours de processus, la cellule s'est scindée en deux groupes · le GAPPI dit « scolaire » d'une part, destiné aux 3-12 ans, et le GAPPI « Baby » d'autre part pour les 0-3 ans. A l'heure actuelle, le groupe GAPPI permet, grâce à la participation active des partenaires scolaires, mais aussi sociaux et culturels, de mener des actions sur la commune de Saint-Gilles afin d'informer, sensibiliser, interpeller mais également agir en proposant de nouveaux outils ou actions destinés à lutter contre la pauvreté infantile croissante.

En 2019, le GAPPI a contacté toutes les écoles saint-gilloises pour proposer un projet de sensibilisation et/ou de formation aux acteurs scolaires sur la question de la précarité infantile. L'idée était de proposer aux écoles de créer, au sein de leur établissement, une cellule de concertation pour pouvoir y aborder les situations de précarité rencontrées à l'école et de pouvoir échanger autour des conséquences de celle-ci sur les enfants et leur scolarité. Une autre proposition était

de donner une formation/sensibilisation aux acteurs scolaires sur les questions de précarité, formation donnée par le service BADJE. Nous avons pu aller présenter ces propositions lors de réunions de concertation dans certaines écoles saint-gilloises qui ont montré de l'intérêt à nos propositions (Sainte-Marie et Ulenspiegel notamment).

Parallèlement à ce projet, le GAPPI a rencontré d'autres services tels que le CGé (Changements pour l'Egalité) qui est venu présenter le Pacte d'Excellence. Nous avons également reçu le service « De Vrienden van Het Huiseke » qui est un service qui se tient tous les jours devant une école dans les Marolles. Enfin, nous avons été visiter la Maison des Parents Solo qui est un service à Forest qui accueille toutes les familles monoparentales.

Le groupe du GAPPI « Baby » a également rencontré les étudiants de l'IESSID. Le but était de leur ouvrir le champ de vision au sujet de la précarité infantile, qu'ils côtoient des gens de terrain pour éventuellement leur donner envie de travailler avec cette population, les sensibiliser à cette problématique afin que, une fois professionnels, ils en tiennent compte. Il est difficile de voir quel effet cette « formation » pourra avoir mais elle a été bien accueillie autant chez les professeurs que chez les étudiants, au point qu'ils souhaitent réitérer l'expérience.

Il est difficile de voir quel effet cette « formation » pourra avoir mais elle a été bien accueillie autant chez les professeurs que chez les étudiants, au point qu'ils souhaitent réitérer l'expérience.

Les réunions du GAPPI ont lieu une fois par mois et durent 2 heures.

Le GAPPI va poursuivre le projet de cellules de concertation autour de la précarité dans les écoles. Nous allons interpeller à nouveau les écoles saint-gilloises et poursuivre le travail entamé dans les écoles qui ont

déjà répondu présent. La question des frais scolaires est également au cœur des préoccupations du groupe. Bien que certaines écoles aient déjà bien évolué dans le domaine en appliquant notamment la gratuité pour les repas chauds (c'est le cas dans plusieurs écoles maternelles) et en fournissant le matériel scolaire en début d'année, la question du coût des frais scolaires continue à interpeller le groupe GAPPI qui poursuit sa réflexion sur le sujet.



## 5.6 GROUPE INTERSECTORIEL JEUNES EN ERRANCE

« EN BELGIQUE FRANCOPHONE, ON ESTIME QUE PLUSIEURS MILLIERS DE JEUNES SONT SANS-ABRI OU À RISQUE DE LE DEVENIR ».

Ce groupe de travail intersectoriel initié par le Forum - Bruxelles contre les inégalités en octobre 2016 s'est mis en place à la suite d'une rencontre entre différents services

préoccupés par la question du sans-abrisme chez les jeunes.

« Comment permettre une meilleure articulation entre nos secteurs et nos services pour fluidifier la trajectoire des jeunes vers l'autonomie ? » C'est cette question qui traverse les préoccupations des membres de ce groupe intersectoriel. Que ce soit à travers la mise en place d'un centre d'accueil de jour pour jeunes en situations d'errance, la mise en place d'actions de sensibilisation, ou le

développement de travaux de recherche, ce groupe a pour objectif de mettre en place des actions qui contribuent à la fin du sans-abrisme chez les jeunes.

Cette année, le groupe a plus spécifiquement mis en place un travail de récolte de la parole des jeunes. Plus de soixante jeunes ont été rencontrés, à travers l'organisation de différents focus groupe, dans différents lieux où l'on retrouve ces jeunes, dont le CEMO. Ce travail coordonné par la chercheuse Bénédicte De Muylder (Saint-Louis) a permis l'émergence de différents témoignages et réflexions sur les réalités vécues par ces jeunes - que ce soit sur le rapport à la famille ou à l'école, les relations avec les services de l'aide à la jeunesse, le manque d'accès à un logement, la vie de débrouille ou encore la situation particulière des filles en rue.

Différentes thématiques sont ressorties de ces rencontres. Cette analyse a donné lieu à un rapport et a été la base de la réalisation de capsules vidéo réalisées avec les jeunes qui seront projetées sur les réseaux sociaux et lors d'une soirée au Parlement bruxellois en début d'année 2020<sup>1</sup>. Elles permettront de sensibiliser différents publics aux réalités vécues par les jeunes en rue, mais seront également à la base de la mise en place de dispositifs répondant au mieux aux besoins des jeunes.

« Jeunes en errance », un projet piloté par Le Forum - Bruxelles contre les inégalités ; le Service de Santé Mentale Le Méridien ; les services non-mandatés de l'Aide à la Jeunesse · le CEMO, SOS Jeunes - Quartier Libre et Abaka ; l'asbl L'Ilot ; le Délégué général aux droits de l'enfant.

1 Les capsules vidéos sont accessibles via ce lien · <http://www.le-forum.org/medias>



## 5.7 GROUPES D'INTERVISION DE LA LIGUE BRUXELLOISE FRANCOPHONE DE SANTE MENTALE (LBFSM) : JEUNES EN TRANSITION, TRAUMAS ET ADOLESCENCE ET JEUNES EN ERRANCE

Ce groupe de travail sur la question des «jeunes en transition» a été créé en 2019. Il y a eu 3 rencontres en 2019, quatre autres sont programmées en 2020.

Celui-ci réunit les acteurs de soin en santé mentale et du social, concernés par un public «jeunes adultes» et par les enjeux liés au moment de la «passation» entre les différents services adolescents-adultes et donc plus précisément autour du passage à la majorité.

Ce groupe est l'occasion de rassembler et de générer des contenus théoriques et cliniques, de définir des besoins spécifiques ou encore de mutualiser les forces engagées.

Nous participons également à deux autres intervisions à la Ligue autour des questions de l'errance chez les adolescents et du trauma. Celles-ci mélangent différents services et secteurs et ont pour point de départ des situations cliniques. Le groupe fait ressource et permet de multiplier les regards et les clefs de lecture autour de situations qui nous préoccupent. L'inscription dans ce réseau permet également de mieux appréhender les réalités de chacun et d'envisager une meilleure prise en charge de ces jeunes.

## 5.8 PARTICIPATION JEUNESSE : VERS UNE POLITIQUE LOCALE DE LA JEUNESSE PLUS PARTICIPATIVE

En septembre 2016, la commune de Saint-Gilles, en partenariat avec le CEMO, s'est engagée pour coordonner une démarche participative rassemblant les différentes associations travaillant avec les jeunes saint-gillois. L'objectif de cette démarche, réalisée dans le cadre du projet «vers une politique locale de la jeunesse plus participative» de la ministre Simonis, était donc d'interroger les acteurs jeunesse communaux et privés, mais aussi et surtout de consulter les jeunes (de 12 à 26 ans) pour faire remonter leur parole.

L'aboutissement de ce projet devait faire émerger des enjeux concertés entre ces différents acteurs et de s'entendre sur un «projet commun» en définissant un cadre concerté pour la politique de la jeunesse à un niveau local. Plus concrètement, ce processus, qui a duré un peu plus d'un an, a abouti à l'écriture d'une charte d'engagement.

Cette charte, et le plan d'action qui y est lié, contient plus de 30 projets. Elle a été signée par les membres du Collège des Bourgmestres et Echevins, et les partenaires, qui se sont engagés à la porter. Les associations et services, qui ont accompagné ce processus, continue de se rencontrer à raison d'une fois par mois afin de réaliser le suivi de cette démarche.

En 2019, il a été décidé de mettre en avant le cinquième point de la charte «Le bien-vivre ensemble, la diversité et l'interculturalité, et l'ouverture au quartier, à la ville, au monde». Pour remplir cet objectif, les 04 et 05 octobre 2019, deux journées de rencontres ont été organisées au sein du CUBE (Centre

Urbain d'Expression - nouvelle structure dédiée aux jeunes saint-gillois). La première journée était dédiée aux associations locales et l'autre était centrée sur les jeunes. Celles-ci ont été marquées par une forte participation et ont rempli leurs objectifs.

Pour 2020, le groupe compte entamer une réflexion sur la participation des jeunes et plus précisément à la mise en place d'un conseil des jeunes saint-gillois.

2019 fût une année très particulière pour notre service. Les importantes modifications du secteur de l'Aide à la jeunesse sont entrées en vigueur au 1er janvier et nous ont amenés à revoir nos pratiques professionnelles.

Au-delà de ces changements sectoriels, nous avons aussi changé de Président, Monsieur Philippe Delfosse ayant démissionné, l'Assemblée générale du CEMO a élu à la Présidence du Conseil d'administration Madame Claire Kagan. Le CPAS de Saint-Gilles a également changé de Présidence et c'est Madame Myriem Amrani qui a succédé à Monsieur Jean Spinette. Il est évident que ces changements vont donner une nouvelle dynamique dans le travail, tant en lien direct avec nos instances « internes » que d'une façon globale, à différents niveaux.

A côté de ces changements, nous poursuivons nos missions de base et nous constatons malheureusement une certaine constante dans l'aggravation de la situation des jeunes et des familles. La précarité touche de plus en plus de personnes. Le coût de la vie pour ces familles est plus que jamais un combat au quotidien. Logements, scolarité, loisirs,... les jeunes sont en première ligne des difficultés que rencontrent leurs parents pour tenter de « joindre les deux bouts ».

En ce qui concerne notre dispositif KAP, nous avons encore géré en 2019 une centaine de demandes, ce qui met en évidence, malheureusement, le besoin de mettre en œuvre des solutions d'aide pour ces jeunes en rupture, en rue, en errance. Nous sommes, bien entendu, conscients que notre dispositif apporte une réponse concrète, mais elle est insuffisante. Nous plaidons pour multiplier ce type de dispositif, pour une diversité de modèle et pour une couverture géographique plus importante.

Nous déplorons que malgré nos multiples « appels à l'aide » concernant notre dispositif KAP auprès du secteur de l'Aide à la jeunesse, nous ne disposons toujours pas de moyens structurels. Chaque année, c'est le même combat, alors que le besoin d'un accompagnement intensif et de qualité des jeunes que nous accompagnons est primordial. Le changement de Ministre de l'Aide à la jeunesse peut être une nouvelle opportunité pour obtenir cette reconnaissance et cette sécurité de fonctionnement, mais l'incertitude et la crainte persistent.

Dans ce contexte, il nous est difficile d'être optimiste pour 2020. Et pourtant...

Toute l'équipe poursuit son combat au quotidien pour mener au mieux les missions de notre service et bien plus. Même si c'est compliqué, même si nous ne savons pas ce qui nous attend, nous allons toujours au maximum de l'aide que nous pouvons apporter aux jeunes et aux familles. Le champ de la prévention requiert notre revendication de rester « généraliste ». Nous devons parfois oser sortir de notre cadre de travail et nous pencher sur ces « interstices », tant sur le fond que sur la forme, qui génèrent toujours plus d'exclusion, de rejet.

L'année 2019 se termine avec l'émergence d'une nouvelle menace... pourtant si loin de chez nous.

Au moment de rédiger ces lignes, la réalité d'une crise sanitaire mondiale a fait basculer le monde. Cette crise sera aussi économique et sociale et elle va dramatiquement bouleverser la vie de très nombreuses personnes. Nous avons tous peur, pour nous-mêmes et pour nos proches, bien évidemment. Mais de la place que nous occupons au CEMO, nous avons peur pour les jeunes et les familles qui rencontrent déjà tant de difficultés, tant de souffrances. Nous aurons à nous adapter dans notre travail au quotidien, à la manière d'accompagner celles et ceux qui auront besoin de notre aide, mais nous devons aussi faire entendre la réalité de ce qu'elles et ils vivent, de ce que cette crise aura comme conséquence sur les plus faibles, les plus démunis, les plus fragiles.

Je nous souhaite « force et courage » comme nous avons pris l'habitude de le dire entre nous.

Olivier Gatti,  
Directeur du CEMO

## GLOSSAIRE

AIS · agence immobilière sociale

AMO · service d'actions en milieu ouvert

CCPAJJP · conseil communautaire de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse

CEMO · centre d'éducation en milieu ouvert

CPAS · centre publique d'action sociale

CSAJ · comité spécial de l'aide à la jeunesse

(du CPAS de Saint-Gilles)

DGAJ · direction générale de l'aide à la

Jeunesse

DGDE · délégué général aux droits de l'enfant

DGE · direction générale de l'enseignement

ETP · équivalent temps plein

FWB · fédération Wallonie-Bruxelles

HLM · Hors Les Murs

INCC · institut national de criminalistique et de criminologie

IPPJ · institution publique de protection de la jeunesse

KAP · kot autonome provisoire

LPT · logement pour tous (AIS)

MENA · mineur étranger non accompagné

MFQI · mineur poursuivi pour un fait qualifié infraction

MDD · mineur en difficulté ou en danger

MD · mineur en danger

PEP · projet éducatif particulier

RGPD · Règlement Général sur la Protection des Données

SAJ · service de l'aide à la jeunesse

SPF · justice · service public fédéral de la justice

SPJ · service de protection judiciaire

SRS · service résidentiel spécialisé

SRU · service résidentiel d'urgence

TJ · tribunal de la jeunesse

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter notre site · [www.cemoasbl.be](http://www.cemoasbl.be)  
et rejoignez-nous sur notre page Facebook · [www.facebook.com/](http://www.facebook.com/)



## Avec le soutien de

Actiris

l'Aide à la Jeunesse

CAP 48

le Conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse de  
Bruxelles

le CPAS de Saint-Gilles

la Fédération Wallonie-Bruxelles

la Fondation Roi Baudouin

la Loterie Nationale

Solidarité Logement asbl

Illustrations : Arno2bal

